

Évolution des prix et des marges dans la chaîne alimentaire : une analyse du mécanisme de transmission des prix pour la Belgique et les pays voisins

Observatoire des prix





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348





https://economie.fgov.be

Editeur responsable:

Sévérine Waterbley Président du Comité de direction Rue du Progrès 50 1210 Bruxelles

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Peter Van Herreweghe Rue du Progrès 50 1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel: Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet

Table des matières

Ιa	ble c	des matieres	3
	3.1. 3.2.	ction	4 5 10 17 20
		4.1.2 L'OTE viande bovine	22
		4.1.3 L'OTE granivores (viande porcine et volaille)	23
		4.1.4 L'OTE lait	24
		4.1.5 L'OTE grandes cultures	25
		4.1.6 L'OTE Fruiticulture	26
		4.1.7 Conclusion	27
	4.2.	Évolution des prix et simulation des marges : industrie et commerce de détail	
		4.2.2 Filière bovine et porcine	30
		4.2.3 Filière des volailles	34
		4.2.4 Filière de la charcuterie	36
		4.2.5 Filière des produits laitier	39
		4.2.6 Filière du pain et de la farine	42
		4.2.7 Filière du sucre	46
		4.2.8 Filière du chocolat	49
		4.2.9 Filière de la bière blonde	51
5. 6.		Conclusion	

Introduction

Cette étude est une actualisation de celle de l'année dernière qui décrivait l'évolution des prix dans la filière alimentaire et qui analysait le mécanisme de transmission des prix en Belgique et dans les pays voisins. Par rapport à l'étude de l'an dernier, un nouveau chapitre a été ajouté sur l'évolution de la rentabilité du premier maillon de la chaîne, le secteur agricole. L'étude de 2022 faisait notamment une estimation de l'évolution des coûts et revenus de 9 filières en 2022 à l'aide d'un modèle théorique, tant au niveau de l'industrie qu'au niveau de la distribution. L'étude a montré que les coûts avaient augmenté plus que les revenus en 2022 pour la plupart des filières, tant pour l'industrie que pour la distribution.

Étant donné que l'inflation des produits alimentaires était encore très élevée en 2023, la question de la transmission des prix au sein de différentes chaînes de l'industrie agroalimentaire belge est restée pertinente et d'actualité.

La première partie expose l'évolution des prix à la consommation des produits alimentaires depuis 2010. Ces évolutions sont également comparées avec celles des pays voisins.

La deuxième partie s'intéresse ensuite au secteur agroalimentaire belge dans son ensemble en examinant l'évolution des prix agrégés au niveau de chacun des trois maillons de la chaîne: les prix des matières premières agricoles, les prix de la production industrielle (prix de vente ou PPI) et les prix à la consommation.

La troisième partie donne un aperçu des marges des différents secteurs de l'industrie alimentaire et du commerce de détail sur la base des informations des comptes annuels. Cette partie a recours aux données jusqu'en 2022.

La dernière partie est consacrée à l'étude de filières agroalimentaires spécifiques. Cette partie se compose de deux volets. Le premier volet aborde l'évolution des prix et les marges du premier maillon de la chaîne alimentaire, à savoir le secteur agricole. Ce volet se concentre sur l'agriculture dans son ensemble et sur 5 orientations économiques étudiées individuellement. Les bénéfices sont examinés sur une période de 18 ans (2004-2021) à l'aide des données du Réseau européen d'information comptable agricole. Les marges sont également estimées pour l'année 2022. Le deuxième volet porte sur l'évolution des prix et une simulation des marges jusqu'en 2023 dans les deux derniers maillons de la chaîne, à savoir l'industrie et la distribution. Ici, l'accent est mis sur 9 filières alimentaires clés qui sont étudiées individuellement.

Une dernière partie résume les résultats de cette étude.

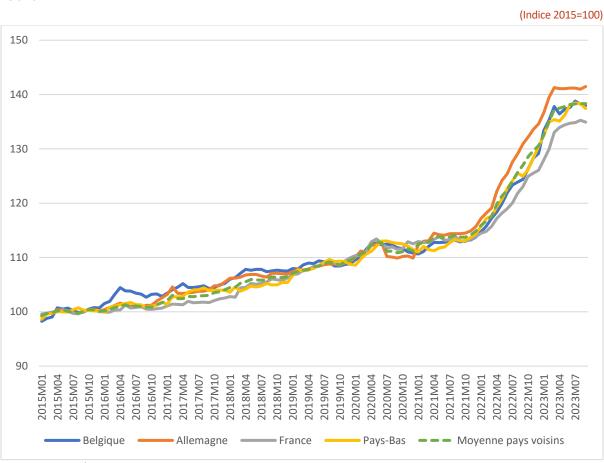
¹ Cette étude est disponible sur https://economie.fgov.be/fr/publications/evolutions-des-prix-dans-la.

1. Analyse de l'inflation des produits alimentaires en Belgique et dans les pays voisins

Au deuxième semestre 2022, l'inflation des produits alimentaires était très élevée en Belgique: 9,6 % au troisième trimestre 2022 et 12,8 % au quatrième trimestre 2022. En 2023 également, l'inflation des produits alimentaires est restée très élevée en Belgique: 16,9 % au premier trimestre 2023, 14,2 % au deuxième trimestre 2023 et 11,7 % au troisième trimestre 2023. A titre de comparaison, l'inflation moyenne des produits alimentaires était de 1,8 % au cours de la période 2017-2021. La tendance s'est toutefois inversée en avril 2023, tant en Belgique que dans les pays voisins: les fortes hausses de prix se sont atténuées et ont laissé place à une stabilisation des prix à la consommation des produits alimentaires.

Si l'on compare l'évolution des prix à la consommation des produits alimentaires avec celle des pays voisins, on constate que pendant la période de 2015 à septembre 2023, les prix à la consommation des produits alimentaires ont le plus augmenté en Allemagne, avec une hausse de 41,5 %. Pendant cette période, c'est en France qu'ils ont le moins augmenté, avec une hausse de 34,9 %. La Belgique est très proche de la moyenne des pays voisins, avec une hausse de 38,0 %. Pour les produits alimentaires transformés, à l'exclusion de l'alcool et du tabac, les conclusions vont plus ou moins dans le même sens, mais l'évolution des prix est encore plus prononcée.

Graphique 1. Évolution mensuelle du prix à la consommation des produits alimentaires en Belgique et dans les pays voisins



Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

En 2023 (sur la base de 10 mois), l'inflation des produits alimentaires était la plus élevée en Belgique, avec 13,7 %. Tant pour les produits alimentaires transformés que non transformés, la Belgique

enregistre les résultats les plus élevés. Les Pays-Bas ont connu l'inflation des produits alimentaires la plus faible, avec 8,7 %. En ce qui concerne les catégories sous-jacentes des produits alimentaires, la Belgique enregistre la plus forte inflation pour la viande (12,2 %), les produits laitiers (22,3 %), les huiles et graisses (20,7 %), les fruits (11,3 %), les légumes (20,4 %) et le tabac (10,3 %) par rapport aux pays voisins. L'inflation des produits alimentaires est toutefois en baisse. En octobre 2023, elle était descendue à 9,1 %.

Tableau 1. Inflation pour les produits alimentaires et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2023

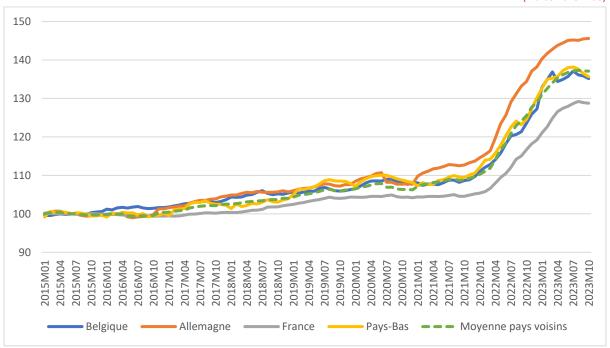
(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas		Poids en 2023 (en %)	
	Octobre	2023ª	Octobre	2023ª	Octobre	2023ª	Octobre	2023ª	Octobre	2023 ^a	Belgique	Moyen Pays Voisins
Pain et céréales	10,0	15,8	10,5	15,9	11,0	18,3	9,4	13,2	13,1	16,9	15,0	13,8
Viande	7,5	12,2	5,3	10,6	4,1	9,4	6,8	12,0	4,2	9,8	20,0	15,8
Poisson et fruits de mer	7,5	11,2	7,2	12,7	8,3	16,0	5,8	10,0	10,6	15,0	4,1	3,4
Lait, fromage et œufs	13,0	22,3	7,0	18,9	4,7	20,0	11,2	17,9	2,6	17,0	9,5	11,5
Huiles et graisses	9,3	20,7	-3,6	8,2	-11,4	-0,1	5,9	18,0	0,2	12,9	1,7	2,1
Fruits	7,9	11,3	7,2	7,9	8,8	7,7	5,1	8,2	7,6	7,9	5,0	6,6
Légumes	12,4	20,4	3,3	14,9	2,2	15,5	3,1	14,5	9,4	13,7	7,1	9,4
Sucre, confitures, chocolat	9,4	15,1	12,8	15,6	13,2	16,4	12,6	14,7	11,7	15,4	5,4	5,5
Produits alimentaires n.c.a.	10,2	15,0	10,4	15,6	11,5	18,7	9,4	13,4	9,5	12,5	3,0	3,9
Boissons non alcoolisées	4,4	10,9	9,2	11,9	9,2	11,7	9,9	12,5	6,5	10,1	5,8	7,9
Café, thé et cacao	5,5	12,5	4,1	8,7	0,5	5,8	9,9	13,0	2,9	8,9	1,1	2,6
Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus	4,2	10,5	11,7	13,4	13,1	14,4	9,8	12,3	9,4	11,0	4,8	5,3
Boissons alcoolisées	3,5	6,9	7,0	8,9	7,8	10,0	6,5	7,8	5,3	6,8	8,3	9,5
Spiritueux	5,3	6,7	5,3	6,3	6,6	7,6	4,4	5,4	4,9	4,8	0,6	2,5
Vins	4,8	6,7	6,8	8,5	7,9	9,3	6,0	7,9	4,2	6,1	4,5	4,0
Bière	1,5	7,7	8,8	11,7	8,3	12,4	10,3	11,3	7,1	8,6	3,3	2,9
Tabac	12,1	10,3	10,4	8,2	9,1	8,2	9,9	7,7	18,8	9,1	15,0	10,7
Produits alimentaires	9,1	13,7	7,6	12,5	7,1	12,8	8,0	12,2	10,5	8,7	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés	9,3	13,7	9,0	13,3	8,3	13,7	9,8	12,8	11,7	13,0	80,5	80,5
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	9,4	15,7	9,2	15,2	8,3	15,8	10,4	14,7	11,5	14,6	57,2	60,3
Produits alimentaires non transformés	8,5	13,4	2,1	9,5	2,0	9,2	1,8	9,8	5,4	9,0	19,5	19,5

Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

Graphique 2. Évolution mensuelle du prix à la consommation des aliments transformés excluant l'alcool et le tabac en Belgique et dans les pays voisins

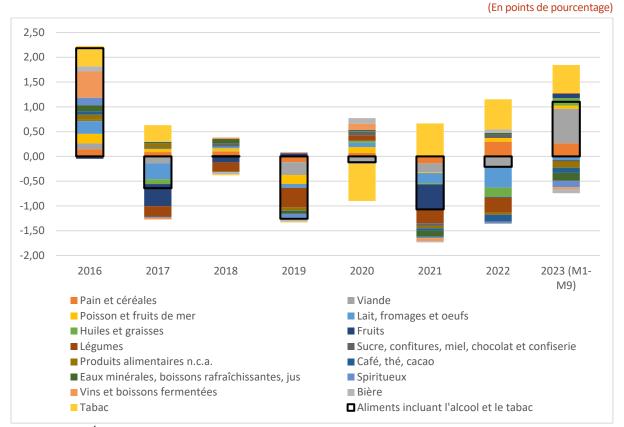
(Indice 2015=100)



Sources: CE, SPF Économie, Statbel.

Le graphique 5 montre la contribution annuelle de chaque catégorie à l'écart d'inflation des produits alimentaires transformés entre la Belgique et les principaux pays voisins. En 2023 (sur la base de 9 mois), l'inflation des produits alimentaires transformés en Belgique était légèrement plus élevée que la moyenne des pays voisins. L'inflation était plus faible en Belgique au cours des quatre années précédentes, de 2019 à 2022, mais la tendance s'est donc inversée en 2023. Les principales catégories qui ont contribué à l'écart d'inflation en 2023 étaient la viande, le tabac ainsi que le pain et les céréales. La viande a contribué à hauteur de 0,70 point de pourcentage à l'écart d'inflation avec les pays voisins, le tabac à hauteur de 0,57 point de pourcentage et le pain et les céréales à hauteur de 0,26 point de pourcentage.

Graphique 3. Contribution annuelle des différentes catégories à l'écart d'inflation des produits alimentaires transformés entre la Belgique et les principaux pays voisins



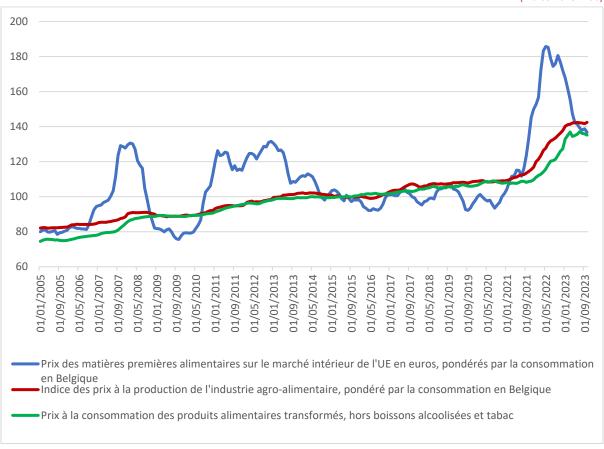
Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

2. Évolution des prix dans la filière des produits alimentaires transformés en Belgique

Le graphique 4 montre que la baisse du prix des matières premières agricoles s'est poursuivie à un rythme élevé durant les trois premiers trimestres de l'année 2023. Entre le début de l'année et le mois d'octobre (dernières données disponibles), les prix ont diminué de plus de 20 %. Cette chute est tirée par les céréales – qui ont perdu 30 % au cours de cette période -, par les produits laitiers (-19 %) et par le café (-9,4 %). Par contre, les huiles ont continué à augmenter (+9,5 % sur cette période), davantage le sucre (+25,2 %) et surtout le cacao (+50,7 %). En septembre, l'indice agrégé pour ces matières premières est reparti brièvement à la hausse : les indices pour les céréales et le lait sont restés stables tandis que les autres matières premières poursuivaient leur hausse. Mais en octobre, avec une nouvelle baisse importante des céréales, l'indice a repris sa dynamique baissière.

Graphique 4. Prix des matières premières agricoles, prix à la production et prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Indice 2015=100)



Sources: Statbel, DG Agri, IMF

L'impact de cette baisse s'est traduit par un arrêt dans la progression des prix industriels dans l'industrie agro-alimentaires. Ces prix industriels ont encore augmenté en janvier de cette année, mais sont stables depuis lors. Le décalage temporel entre le début de la baisse du prix des matières premières et la fin de la hausse des prix industriels a été de 6 mois. Rappelons que lors de la phase haussière, un décalage de près d'un an a été constaté entre le début de la dynamique haussière des matières premières agricoles et ses premières répercussions sur les prix industriels. Mais à ce jour, on ne constate pas encore de baisse significative de l'indice agrégé des prix industriels pour les 6 filières retenues.

Pour les prix à la consommation (IPCH) des produits alimentaires transformés hors alcools et tabac, l'évolution est très proche de celle des prix industriels. On constate une stabilisation à partir d'avril de cette année, avec depuis lors, de très légères baisses ou hausses selon les mois. Cette stabilisation s'est produite très rapidement après celle des prix industriels.

3. Évolution des marges dans les filières agro-alimentaires : aperçu historique

Cette partie porte spécifiquement sur l'évolution des marges dans les filières agro-alimentaires jusqu'en 2022.

Cette analyse se base sur les comptes annuels d'un échantillon constant d'entreprises² afin de comparer les marges de 2022 avec celles des périodes précédentes (2021 ou une moyenne 2017-2019³). L'accent est mis ici sur la marge nette d'exploitation (en % du chiffre d'affaires)⁴, prenant en compte l'ensemble des coûts d'exploitation auxquels sont confrontées les entreprises issues des industries et des commerces alimentaires⁵.

La première partie porte sur les industries alimentaires, le second sur la distribution et la vente de détail de produits alimentaires.

3.1. Industries alimentaires et des boissons

Aperçu général

- En 2022, à la suite de la forte hausse des prix de vente, le chiffre d'affaires des industries alimentaires (+19,99 % par rapport à 2021) a fortement augmenté (voir graphique 5). La hausse est moins soutenue pour la fabrication de boissons (+9,25 %). Une diminution de la marge nette s'observe dans la fabrication de boissons (de 8,35 % en 2021 à 6,61 % en 2022) et dans une moindre mesure dans les industries alimentaires (de 2,93 % à 2,35 %), dans lesquelles les variations sont historiquement d'une plus faible ampleur.
- La tendance baissière en 2022 de la marge nette est davantage visible en regardant la distribution de celle-ci. La médiane et les premiers et troisièmes quartiles diminuent sensiblement entre 2021 et 2022 dans ces deux industries (voir graphique 6). De plus, la part des entreprises affichant une perte d'exploitation en 2022 a fortement augmenté par rapport à 2021 (voir graphique 7). Cette part y est d'ailleurs plus élevée dans ces deux branches que dans l'ensemble du secteur industriel. De plus, pour les industries alimentaires, l'année 2022 constitue le pic de la période pour cet indicateur.
- Pour les industries alimentaires, la diminution de la marge nette entre 2021 et 2022 est davantage marquée chez les petites entreprises que chez les grandes (voir graphique 8). Lors des années précédentes, les variations à la hausse ou la baisse étaient toujours plus importantes chez les petites entreprises que chez les grandes, qui connaissent une forte

² Soit les entreprises déposant des comptes annuels et disposant au moins d'un emploi salarié déclaré à l'ONSS sur la période 2017-2022. Au moment de la rédaction, les données 2022 des comptes annuels n'étaient pas encore disponibles pour l'ensemble des entreprises. Seuls les secteurs dont l'échantillon est suffisamment représentatif sont repris dans les résultats ci-dessous.

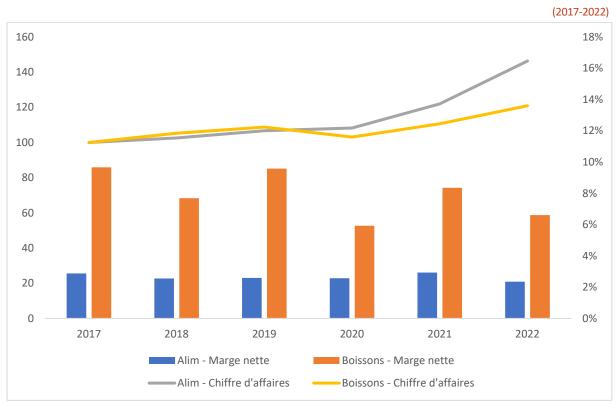
³ Etant donné son contexte économique et sanitaire lié à la crise du COVID-19, l'année 2020 ne servira pas de base à la comparaison.

⁴ La marge nette d'exploitation est ici calculée comme le ratio entre le résultat d'exploitation (9901) et le chiffre d'affaires. Lorsque ce dernier n'est pas disponible dans les comptes annuels, le chiffre d'affaires déclaré à l'administration TVA est utilisé. Le résultat d'exploitation correspond à l'écart entre les recettes d'exploitation (70-76A) et les coûts d'exploitation (60-66A). Il s'agit donc d'un taux de marge et non d'une marge en valeur. Contrairement à la marge brute, la marge nette prend également en compte les amortissements des entreprises et les autres coûts d'exploitation récurrents.

⁵ Le maillon agricole est analysé spécifiquement dans le chapitre suivant de l'étude.

- stabilité de leur marge. Pour la fabrication de boissons, une diminution importante de la marge nette entre 2021 et 2022 s'observe également chez les grandes entreprises.
- En analysant les comptes annuels détaillés des entreprises du secteur, avec dès lors un biais vers les grandes entreprises⁶, il ressort que la part des approvisionnements et marchandises dans le chiffre d'affaires total des industries alimentaires a fortement augmenté entre 2021 et 2022, passant de 71,96 % à 74,68 % (voir graphique 9)⁷. En revanche, la part des services et biens divers s'est légèrement contractée, ainsi que celle des salaires : l'indexation automatique n'arrivant qu'en janvier 2023 pour une grande partie de ces entreprises. En 2022, la hausse des prix des matières premières et de l'énergie est donc le principal canal affectant la rentabilité de ce maillon industriel.

Graphique 5. Évolution de la marge nette d'exploitation (en %, échelle de droite) et du chiffre d'affaires (base 2017 = 100, échelle de gauche), industries alimentaires et des boissons



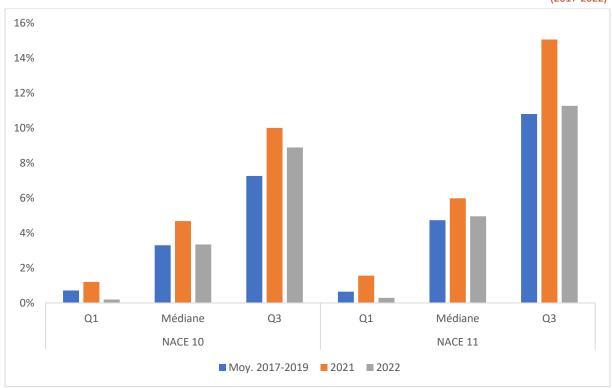
Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

⁶ Les grandes entreprises doivent déposer davantage d'informations dans leurs comptes annuels. La distinction entre les différents coûts n'est pas toujours disponible pour les entreprises de plus petite taille. Les résultats présentés dans le graphique 9 peuvent donc masquer des pressions supplémentaires sur certains postes de coûts auxquelles sont confrontées les petites entreprises.

⁷ Lors des précédentes vagues de hausses des prix de matières premières (entre fin 2006 et mi-2008, et entre mi-2010 et début 2013), il a été constaté que ce ratio des achats sur le chiffre d'affaires augmentait également, ce qui signifie que la hausse des prix des matières premières n'est pas entièrement compensée par la hausse des prix de vente de l'industrie alimentaire. Il a également été constaté que si les marges diminuaient lors des périodes de prix élevés des matières premières, elles augmentaient ensuite lorsque les prix revenaient à un niveau plus faible (effet de rattrapage).

Graphique 6. Distribution de la marge nette d'exploitation, industries alimentaires et des boissons

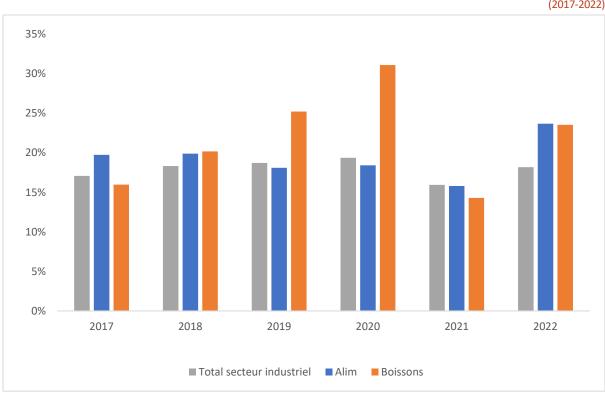
(2017-2022)



Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Graphique 7. Proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation (rubrique 9901), industries alimentaires et des boissons vs total secteur industriel belge

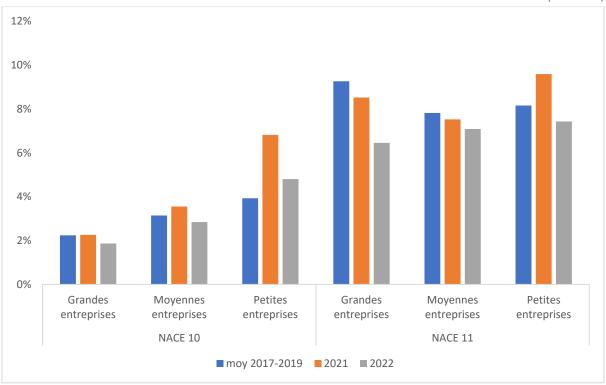
(2017-2022)



Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Graphique 8. Évolution de la marge nette selon la taille des entreprises, industries alimentaires et des boissons

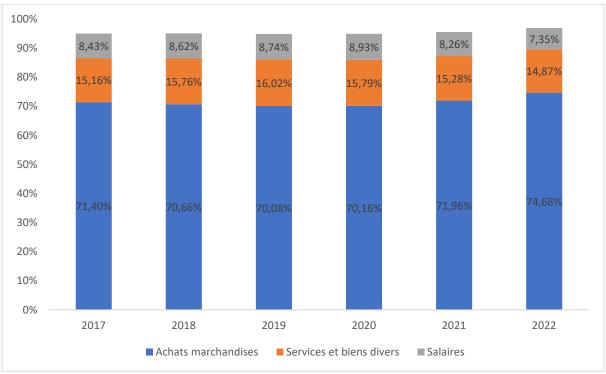
(2017-2022)



Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque: une entreprise est considérée comme « grande » si elle emploie plus de 250 salariés et génère un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions EUR. Une entreprise est considérée comme « petite » si elle emploie moins de 50 salariés et génère un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions EUR. Une entreprise qui n'entre dans aucune des catégories précitées est considérée comme « moyenne ».

Graphique 9. Évolution des principaux postes de coûts en pourcentage du chiffre d'affaires, industries alimentaires (2017-2022)



Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Analyse sectorielle

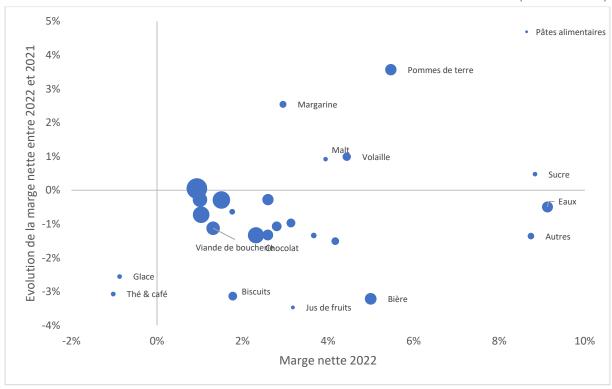
- Les résultats globalisés peuvent cacher des tendances sectorielles différentes. Toutefois, la grande majorité des secteurs issus des industries alimentaires et des boissons ont vu leur marge nette diminuer entre 2021 et 2022 (voir graphique 10 et tableau Annexe). Parmi les secteurs les plus touchés, on retrouve notamment la préparation de jus de fruits et de légumes (NACE 1032), la fabrication de bière (NACE 1105), de glaces (NACE 1052), de chocolat (NACE 1082), de biscuits (NACE 1072) ou la transformation de viande de boucherie (NACE 1011). En revanche, certains ont amélioré leur marge nette, comme la fabrication de pâtes alimentaires (NACE 1073), la transformation et conservation de pommes de terre (NACE 1031), la transformation de viande de volaille (NACE 1012) et la fabrication de malt (NACE 1106). Pour ces trois premiers secteurs, la marge de 2022 constitue le point le plus élevé de la période analysée. Quant à la fabrication de margarine (NACE 1042), la hausse de 2022 compense la contraction de 2021. Par ailleurs, deux secteurs ont conservé des marges élevées tout au long de la période analysée, avec relativement peu de variations annuelles : les industries des eaux et des boissons rafraichissantes (NACE 1107) et la fabrication d'autres produits alimentaires (NACE 1089) (voir graphique 11 et tableau annexe).
- Le résultat global d'un secteur peut être fortement influencé par ses principales entreprises et dès lors masquer de fortes variations en son sein. Ainsi, la marge médiane permet de limiter l'impact des grandes entreprises et des valeurs extrêmes. La grande majorité des secteurs affichait une marge médiane plus faible en 2022 que lors des périodes précédentes (voir graphique 12). Seuls les secteurs de la transformation et conservation de pommes de terre (NACE 1031), de la fabrication d'huiles (NACE 1041) et d'aliments pour animaux de ferme (NACE 1091) ont légèrement renforcé leur marge médiane par rapport aux périodes précédentes.
- Il est important de noter que la hausse des prix de vente et du chiffre d'affaires peut contribuer à avoir augmenté le bénéfice d'exploitation en valeur de certains secteurs sans que cela s'observe dans le taux de marge nette. Logiquement, le bénéfice d'exploitation a fortement augmenté dans les secteurs ayant connu une hausse de leur marge nette, comme la transformation et conservation de pommes de terre (NACE 1031), la fabrication de pâtes alimentaires et la transformation de viande de volaille (NACE 1012) (voir graphique 13). Mais il a également fortement augmenté dans des secteurs qui ont connu une relative stabilité de leur marge nette exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, comme la fabrication d'huiles (NACE 1041), le travail des grains (NACE 1061), la fabrication de sucre (NACE 1081) et les industries des eaux et des boissons rafraichissantes (NACE 1107).

_

⁸ Ce secteur NACE 1089 est très hétérogène. Il comprend notamment des entreprises actives dans la fabrication de compléments alimentaires, de produits de micronutrition, de produits à base de céréales extrudées, de levure pour boulangerie ou de produits à base d'œufs.

Graphique 10. Évolution et niveau de la marge nette, secteurs des industries alimentaires et des boissons

(2022 versus 2021)

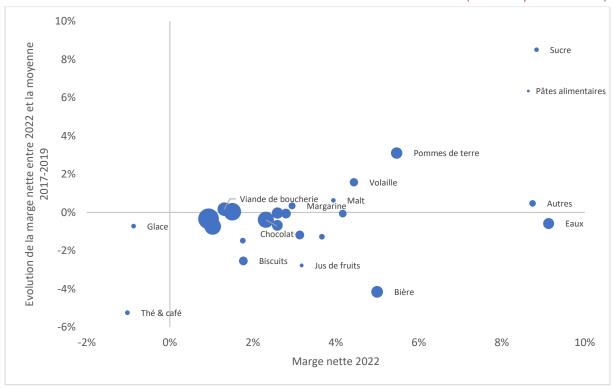


Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : la taille des bulles représente le chiffre d'affaires 2022 du secteur. L'évolution de la marge nette entre 2022 et 2021 se mesure en point de pourcentage.

Graphique 11. Évolution et niveau de la marge nette, secteurs des industries alimentaires et des boissons

(2022 vs moyenne 2017-2019)

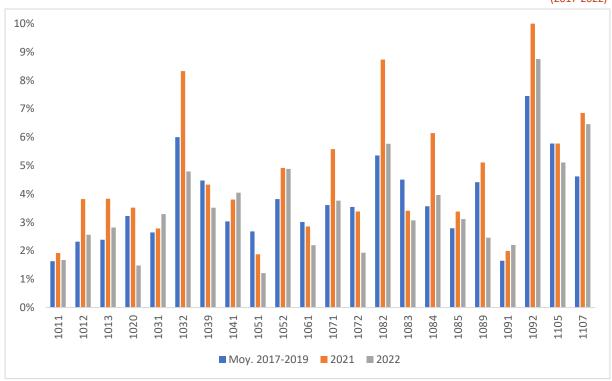


Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : la taille des bulles représente le chiffre d'affaires 2022 du secteur. L'évolution de la marge nette entre 2022 et 2021 se mesure en point de pourcentage.

Graphique 12. Évolution de la marge nette médiane, secteurs des industries alimentaires et des boissons

(2017-2022)

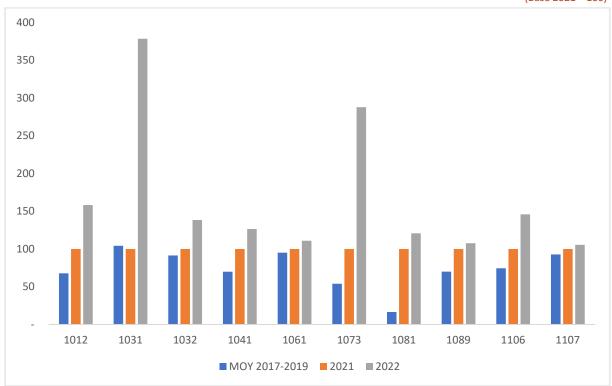


Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : seuls les secteurs composés de plus de 10 entreprises dans l'échantillon analysé sont repris dans le graphique. L'intitulé des codes NACE sont repris dans le tableau de l'Annexe 2.

Graphique 13. Secteurs des industries alimentaires et des boissons affichant une hausse du bénéfice d'exploitation en valeur entre 2021 et 2022

(Base 2021 = 100)



Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Remarque: Sont repris dans ce graphique les secteurs qui ont connu une hausse de leur bénéfice d'exploitation en valeur entre 2021 et 2022. L'intitulé des codes NACE sont repris dans le tableau de l'Annexe 2.

3.2. Commerce de gros et de détail de produits alimentaires et de boissons

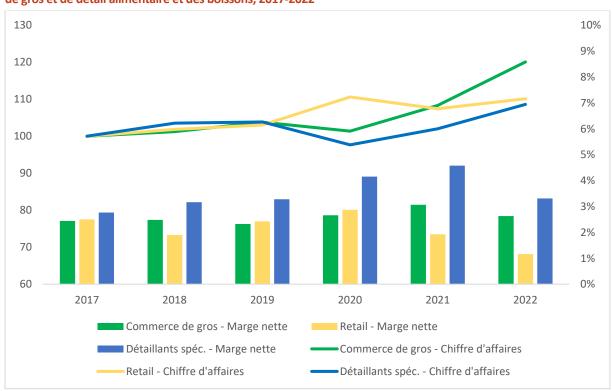
Aperçu général

- Entre 2021 et 2022, le chiffre d'affaires a fortement augmenté dans le commerce de gros de produits alimentaires (+10,84 %), tandis que la hausse était plus faible dans le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire (ci-après Retail) (+2,50 %) et dans le commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés (+6,46 %) (voir graphique 14). Au niveau de la marge nette, celle-ci s'est contractée dans les trois branches. Ainsi, la marge nette du Retail est passée de 1,93 % en 2021 à 1,16 % en 2022, atteignant le point de le plus faible de la période analysée⁹. Cette diminution de la marge nette s'observe dans l'ensemble des sous-secteurs du commerce de gros et de détail de produits alimentaires (voir tableau en annexe).
- Dans le Retail, une proportion élevée d'entreprises affichait une perte d'exploitation en 2022 (28,49 %) (voir graphique 15), soit le niveau le plus élevé de la période analysée. Cette proportion a également augmenté dans les deux autres branches par rapport à 2021, mais le niveau n'est pas plus élevé que celui observé dans les années 2017-2019.

⁹ Au moment de la rédaction du rapport, les comptes annuels 2022 de l'entreprise Delhaize Le Lion n'étaient pas encore disponibles. Cette entreprise n'est donc pas prise en compte dans l'échantillon constant analysé.

- La diminution de la marge nette entre 2021 et 2022 s'observe quelle que soit la taille des entreprises en ce qui concerne le secteur du *Retail* (graphique 16). Après une diminution notable en 2021, la marge des grandes entreprises continue de se réduire en 2022.
- L'évolution des principaux postes de coûts auxquels sont confrontées les (grandes et moyennes) entreprises du *Retail* témoigne d'une stabilité de la part des approvisionnements et marchandises dans le chiffre d'affaires total entre 2021 et 2022 (voir graphique 17). En revanche, la part relative des services et biens divers et des salaires ont augmenté. Cela signifie que les entreprises sont en mesure de répercuter la hausse des prix d'achats sur leurs prix de vente, mais pas entièrement la hausse des autres coûts de production¹⁰. Il est important de noter que ce secteur est soumis à une indexation automatique des salaires basée sur le dépassement d'un indice pivot, contrairement au maillon industriel dont l'indexation a lieu (en grande majorité) une fois par an.

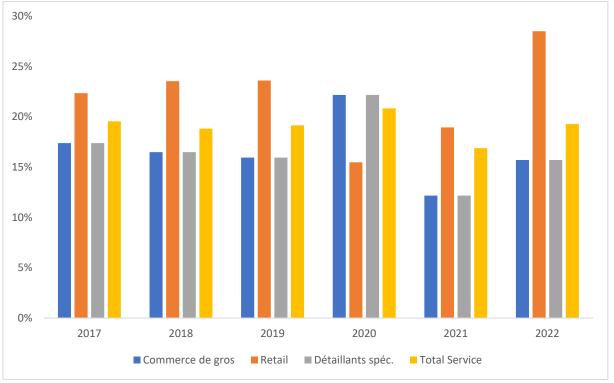
Graphique 2. Évolution de la marge nette d'exploitation (en %) et du chiffre d'affaires (base 2017 = 100), commerce de gros et de détail alimentaire et des boissons, 2017-2022



Sources: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

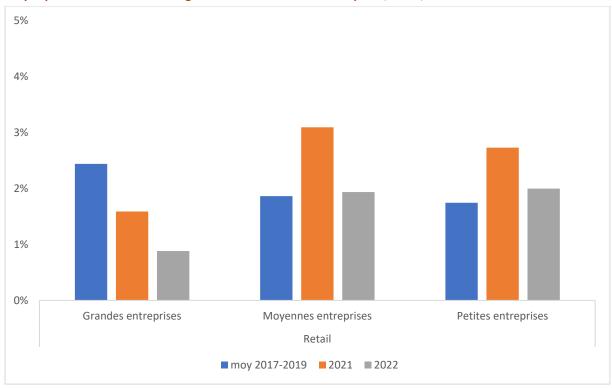
¹⁰ Lors des précédentes vagues de hausses des prix de matières premières (entre fin 2006 et mi-2008, ainsi qu'entre mi-2010 et début 2013), il a été constaté que la marge nette du *Retail* n'évoluait pas en fonction du prix des matières premières agricoles. La capacité de répercuter toute la hausse des achats, des services et biens divers et des salaires sur les prix de vente semble avoir diminuer depuis ces précédentes vagues. Cela résulte potentiellement de la hausse de la concurrence dans le secteur et de l'intensité de la hausse actuelle des différents coûts de production.

Graphique 3 Proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation (rubrique 9901), commerce de produits alimentaires et total des secteurs des services, 2017-2022



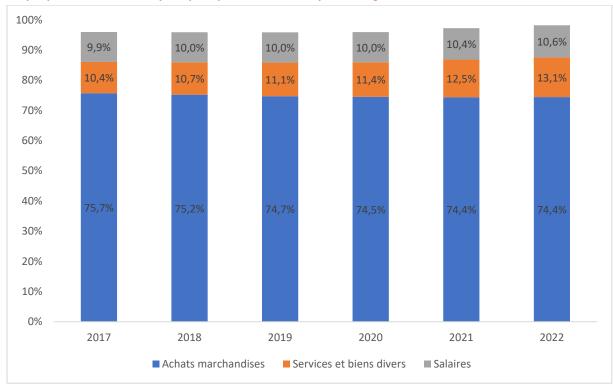
Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Graphique 16. Evolution de la marge nette selon la taille des entreprises, Retail, 2017-2022



Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Remarque: une entreprise est considérée comme « grande » si elle emploie plus de 250 salariés et génère un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions EUR. Une entreprise est considérée comme « petite » si elle emploie moins de 50 salariés et génère un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions EUR. Une entreprise qui n'entre dans aucune des catégories précitées est considérée comme « moyenne ».



Graphique 17. Évolution des principaux postes de coûts en pourcentage du chiffre d'affaires, Retail, 2017-2022

Source: Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

4. Évolution des prix dans les différentes filières alimentaires et simulation des marges 2023

4.1. Agriculture

L'agriculture est traitée séparément car, étant donné sa nature, elle nécessite une analyse sur base annuelle. Les données officielles les plus précises sur les comptes des entreprises sont fournies par le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) ou le Farm Accountancy Data Network (FADN) de la Commission Européenne et sont d'ailleurs établies sur cette base. Des indicateurs de rentabilité réalisés à partir d'autres données établies sur une base mensuelle et/ou trimestrielle (tels que l'indice de rentabilité de la viande bovine et de la viande porcine établi mensuellement par le SPF Economie) seront également présentés.

Les données FADN proviennent des comptabilités d'un échantillon d'exploitations agricoles représentatives de différentes orientations technico-économiques. Les administrations régionales flamande (ALV) et wallonne (DAEA) traitent les données reçues de ces exploitations et communiquent les résultats comptables à la Commission européenne. Ces résultats comptables permettent notamment de calculer un revenu net de l'exploitation (*Net Income*), c'est-à-dire la différence entre l'ensemble des revenus (non compris les subsides) et l'ensemble des coûts effectifs, par exploitation ¹¹. Il n'est donc pas tenu compte des coûts imputés, en particulier de la rémunération du travail familial et de la terre en propriété. Le revenu net doit encore couvrir ces postes.

20

¹¹ Il correspond à la dimension *SE420 Farm Net Income* du FADN, mais sans les subsides et taxes.

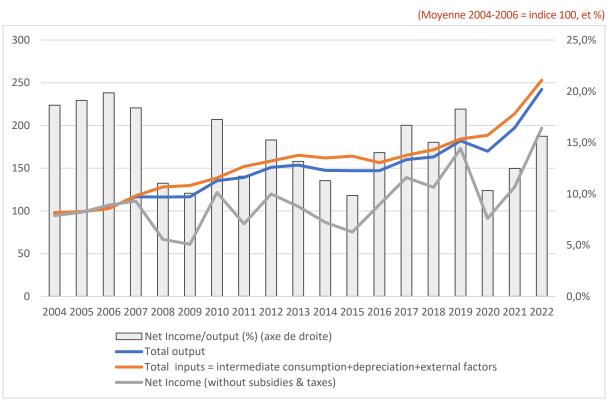
Les derniers résultats FADN complets portent sur l'année 2021. Pour l'année 2022, la présente analyse propose des estimations. Celles-ci se fondent sur l'évolution entre 2021 et 2022 des indices de prix : d'une part les prix des différentes productions agricoles, et d'autre part les prix des consommations intermédiaires et des autres postes de coûts. La valeur des amortissements est estimée à partir de l'indice annuel des investissements établis par Statbel. Les autres indices de prix proviennent également des statistiques de Statbel.

Un commentaire pour l'année 2023 sera aussi proposé. Il se fonde sur l'évolution des prix au cours de 10 premiers mois, et des indicateurs de rentabilité pour différentes filières (ceux de l'Observatoire des prix et de l'Administration flamande – ALV).

4.1.1 L'agriculture dans son ensemble

Les années 2021 et 2022 (estimation) ont vu la situation de l'agriculture belge s'améliorer, après une mauvaise année 2020 marquée par un revenu net parmi les plus faibles sur la période 2004-2022 et par le rapport output/input le deuxième plus faible de ces 19 dernières année (graphique 18). L'estimation pour 2022 montre même que cette année dégagerait le revenu net le plus élevé de la période considérée. Les comptes macro-économiques agricoles (les comptes pour la « ferme belge » qui sont établis par Statbel) montrent également que l'année 2022 est très favorable. La valeur ajoutée nette est la plus élevée depuis 2005 après celle de 2012.

Graphique 18. Valeur de la production (output), coûts (input) et revenu net pour l'ensemble des exploitations de l'agriculture belge, €/exploitation (2022 = estimation)



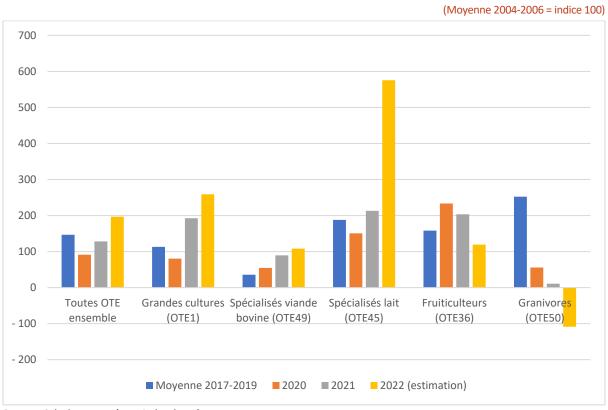
Sources: FADN et estimations du SPF Economie

Cette situation masque toutefois une disparité régionale, mais aussi entre orientations technicoéconomiques (OTE), de même qu'entre exploitations au sein d'une même OTE. Sur le plan régional, les exploitations en Flandre dégagent généralement un revenu net qui a davantage progressé ces dernières 18 années que celui des exploitations wallonnes (indice moyen pour la période 2017-2021 du revenu net : 143,2 en Flandre contre 103,3 en Wallonie, avec indice 100 = moyenne 2004-2006).

Pour 2022, on observe un contraste entre les deux régions. Cette année a surtout été favorable aux exploitations wallonnes, considérées globalement. Selon les estimations réalisées sur la base des données FADN, le revenu net en 2022 en Wallonie serait près de 2,5 fois supérieur à la moyenne 2017-2021. En Flandre, l'année a également été bonne, mais moins exceptionnelle qu'en Wallonie. Le revenu net serait seulement 1,2 fois plus élevé que la moyenne 2017-2021.

Le graphique 19 illustre la disparité entre les principales orientation technico-économiques.

Graphique 19. Revenu agricole net (sans subsides et taxes), moyenne par OTE, €/exploitation



Source: Calculs propres à partir des données FADN.

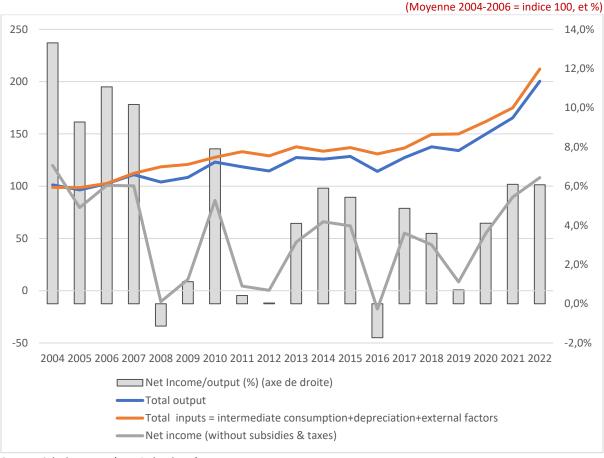
On constate que l'évolution est très contrastée ces dernières années entre OTE. Toutefois, la situation dans les filières viandes (OTE49 et OTE50) reste la plus difficile, malgré une amélioration pour la viande bovine.

4.1.2 L'OTE viande bovine

Selon les données FADN pour l'OTE 49 (exploitations bovines spécialisées, avec orientation élevage et/ou engraissement), l'année 2019 a été très difficile (revenu net presque nul), mais la situation s'est améliorée d'année en année les 4 dernières années, entre 2020 et 2022. L'amélioration s'explique en partie par le fait que les exploitations relevant de cette OTE et incluses dans l'échantillon produisent aussi du lait (sur la période 2015-2021, le lait a représenté près de 30 % des recettes issues des productions animales). En 2021 et surtout 2022, la rémunération du lait a augmenté plus fortement que les coûts de production. C'est l'inverse pour la rémunération de la production en viande bovine.

Cette OTE compte parmi celles dont le revenu moyen est le plus faible, mais les subsides sont relativement importants (le solde des subsides et taxes a été de 33 000 €/exploitation en moyenne en 2021).

Graphique 20. Valeur de la production (output), coûts (input) et valeur ajoutée nette pour l'orientation viande bovine, €/exploitation (2022 = estimation)



Source: Calculs propres à partir des données FADN.

Pour les exploitations qui ne pratiquent que la production de viande bovine (engraissement), donc entièrement spécialisées, la situation a été assez stable en 2020 par rapport à la moyenne 2015-2019 si l'on se réfère à l'évolution du ratio simplifié de rentabilité établi par le SPF Economie¹². Elle s'est par contre dégradée en 2021 et encore plus nettement en 2022 avec la forte hausse du prix des aliments. Pour 2023, par contre, l'évolution du ratio, qui remonte fortement depuis plusieurs mois, laisse supposer une meilleure rentabilité.

4.1.3 L'OTE granivores (viande porcine et volaille)

Cette orientation regroupe les exploitations qui sont spécialisées soit dans la production de viande porcine (naisseurs, engraissement ou exploitation fermée), soit dans la production de viande de volaille. Pour l'ensemble de ces exploitations, le revenu d'exploitation provient en moyenne pour 75 % des spéculations porcines ou avicoles. Le revenu issu de la viande porcine est toutefois beaucoup plus important, pour l'OTE dans son ensemble, que celui de la volaille.

¹² https://economie.fgov.be/fr/propos-du-spf/mission-vision-valeurs/monitoring-des-secteurs-et/viande-bovine/ratio-simplifie-de-la-viande.

(Moyenne 2004-2006 = 100, et %) 500 30,0% 25,0% 400 20,0% 300 15,0% 200 10,0% 100 5,0% 0 0,0% -100 -5,0% -200 -10,0% 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 ■ Net Income/output (%) Total output Total inputs = intermediate consumption+depreciation+external factors

Graphique 21. Valeur de la production (output), coûts (input), et valeur ajoutée nette pour l'orientation granivore, €/exploitation (2022 = estimation)

Source : Calculs propres à partir des données FADN.

Les comptabilités montrent qu'au cours de la période 2020-2022, la hausse des coûts de production a été plus importante que celle de la valeur de la production, avec en conséquence une forte baisse du revenu net. Celui-ci est même devenu négatif en 2021, et les estimations laissent apparaître des pertes encore plus importantes en 2022.

Net Income (without subsidies & taxes)

Les résultats publiés par l'administration agricole de la Région flamande (Departement Landbouw en Visserij) en ce qui concerne la rentabilité de la production de la viande porcine par type de spécialisation, permettent d'affiner cet aperçu général pour l'année 2022. Les résultats des calculs par €/100 kg montrent que pour l'engraissement, ils sont redevenus positifs après les pertes de 2020 et 2021. Le prix de la carcasse de porc a en effet beaucoup progressé, passant de 107 €/100 kg au début 2022 à 208 € à l'automne de la même année. Pour les autres types d'exploitations (naisseurs et fermées), les résultats ont été nettement moins bons en 2022 ; ils sont mêmes restés négatifs dans l'élevage naisseur.

L'indice de rentabilité calculé par le SPF Economie pour l'engraissement de porc montre également une remontée du ratio de référence à partir de la mi-202213. Elle se confirme en 2023. Pour les autres types d'exploitation (éleveur-naisseur et fermée), il faut attendre le début 2023 pour voir le ratio de référence remonter.

4.1.4 L'OTE lait

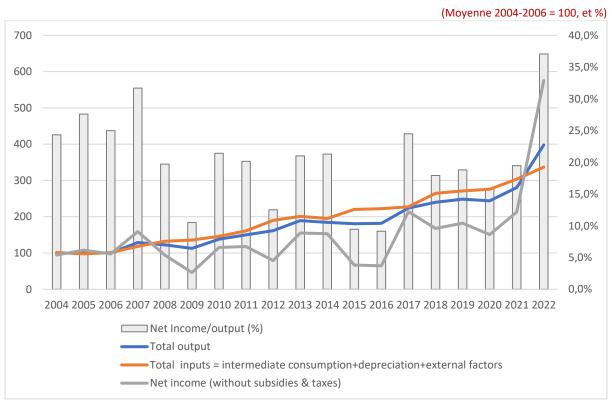
Les exploitations spécialisées en production de lait¹⁴ ont vu leur situation s'améliorer en 2021 par rapport aux 3 années précédentes. Mais c'est surtout en 2022 que le prix a beaucoup augmenté, à

¹³ https://economie.fgov.be/fr/propos-du-spf/mission-vision-valeurs/monitoring-des-secteurs-et/viande-porcine/indice-de-la-viande-porcine.

¹⁴ Les produits laitiers représentent environ ¾ des revenus totaux de l'exploitation.

53,2 €/100 kg¹⁵, contre 36,2 € en 2021. Les coûts ont aussi grimpé, mais de manière moins prononcée. Selon les estimations issues de la modélisation, le revenu par exploitation augmenterait fortement, l'indice passant de 213 à 575 et atteindrait le niveau le plus élevé de l'ensemble de la période considérée¹⁶.

Graphique 22. Valeur de la production (output), coûts (input), et valeur ajoutée nette pour l'orientation lait, €/exploitation (2022 = estimation)



Source : Calculs propres à partir des données FADN.

Le baromètre du lait mis en place par l'administration de la Région flamande (Melkveebarometer, Departement Landbouw en Visserij) montre également une forte hausse des indicateurs de revenu les derniers mois de 2021 et en 2022. L'indice du solde brut passe de 107 au 3^{ème} trimestre 2021 à 216 au 4^{ème} trimestre 2022 (moyenne 2017-2021 = 100)¹⁷. Mais il montre aussi que dès le début de 2023, l'indicateur redescend très rapidement. Au 2^{ème} trimestre 2023, il atteint la valeur de 136.

4.1.5 L'OTE grandes cultures

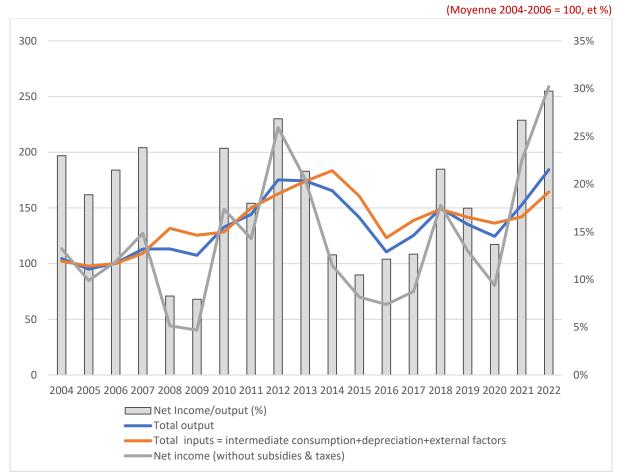
Les exploitations en grandes cultures (OTE1) sont spécialisées dans les céréales, betteraves, pommes de terre, plantes oléagineuses, ... Leurs revenus agricoles proviennent à plus de 70 % en moyenne de ces cultures. Une autre part relativement importante peut provenir des légumes et fleurs. Dans la période 2004-2021, les comptabilités montrent que 2021 est la meilleure année (après 2012) pour le revenu net par exploitation. Les estimations pour 2022 laissent penser que l'année sera encore meilleure, la valeur de la production ayant augmenté davantage que les coûts en raison de la forte hausse du cours des céréales, des pommes de terre et du colza.

¹⁵ Moyennes sur l'année

¹⁶ La hausse n'est pas due qu'à la forte progression du prix du lait, mais aussi à celle du prix des céréales, les exploitations de cette OTE ayant en moyenne aussi une activité de culture.

¹⁷ http<u>s://landbouwcijfers.vlaanderen.be/landbouw/melkvee/melkveebarometer.</u>

Graphique 23. Valeur de la production (output), coûts (input) et valeur ajoutée nette pour l'orientation grandes cultures, €/exploitation (2022 = estimation)



Source : calculs propres à partir des données FADN.

En 2023, on peut s'attendre à une petite diminution du revenu : la nette baisse du cours des céréales ne sera sans doute pas entièrement compensée par la hausse du prix des pommes de terre et de la betterave ni par la baisse des coûts de production.

4.1.6 L'OTE Fruiticulture

Cette orientation comprend des exploitations fruitières spécialisées c'est-à-dire dont la superficie exploitée est occupée à plus de 2/3 par des cultures permanentes de fruits tempérés. Dans ces exploitations, le revenu est assuré à plus de 95 % par la culture de ces fruits. Le revenu dans cette OTE est donc très dépendant des prix des fruits (en particulier des pommes et des poires) et des volumes de production.

L'évolution du revenu net par exploitation montre une très grande variabilité sur l'ensemble de la période. Depuis 2020, le revenu est en baisse, et en 2022 (estimation), avec des coûts de production qui auraient augmenté fortement tandis que la valeur de la production aurait stagné, le revenu est inférieur à la moyenne 2004-2021.

(Moyenne 2004-2006 = 100, et %) 350 40,0% 35,0% 300 30,0% 250 25,0% 200 20,0% 150 15,0% 100 10,0% 50 5,0% 0 0,0% 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 ■ Net Income/output (%) Total output Total inputs = intermediate consumption+depreciation+external factors

Net income (without subsidies & taxes)

Graphique 24. Valeur de la production (output), coûts (input) et valeur ajoutée nette pour l'orientation fruiticulture, €/exploitation (2022 = estimation)

Source : Calculs propres à partir des données FADN.

4.1.7 Conclusion

- En 2022, avec l'envolée des prix agricoles liée à plusieurs spéculations importantes dans l'agriculture belge, la valeur de la production a beaucoup augmenté. Mais les coûts ont également fortement progressé. Le revenu net s'est néanmoins amélioré selon nos estimations et atteint un meilleur niveau que celui de 2020 et 2021, deux mauvaises années pour le secteur agricole. Etant donné la baisse des coûts de production de ces derniers mois et le maintien de prix élevés pour certaines productions agricoles (lait, viande de porc, viande bovine, pomme de terre, notamment), l'année 2023 devrait encore être meilleure, malgré des cotations des céréales en net repli.
- Cette vue globale cache d'importantes disparités entre les orientations technicoéconomiques (OTE), et donc aussi entre les régions. Sans surprise, les OTE « grandes cultures »
 et « lait » ont connu en 2022 une situation en nette amélioration par rapport aux années
 précédentes (surtout pour le lait pour lequel les deux années antérieures avaient été
 marquées par une détérioration significative du revenu net). Par contre, pour les producteurs
 de viande de porc (qui dominent l'OTE granivores), la situation a encore empiré, après 2
 années déjà difficiles. Le revenu net par exploitation est même devenu négatif, alors que le
 travail familial n'est pas rémunéré selon cette statistique (le constat est toutefois à nuancer
 en fonction des types d'exploitation). L'année 2023 devrait cependant permettre un certain
 redressement, avec des prix des carcasses en hausse et des coûts qui baissent. En 2022, les
 fruiticulteurs ont aussi connu une situation qui se dégrade pour la troisième année
 consécutive. En viande bovine, la situation s'améliore lentement depuis l'année
 catastrophique 2019. Ce n'est toutefois pas le cas des exploitations qui ne pratiquent que

l'engraissement, car en 2021 et 2022, les coûts des aliments concentrés ont davantage augmenté que le prix des carcasses.

4.2. Évolution des prix et simulation des marges : industrie et commerce de détail

Cette partie décrit la transmission des prix dans différentes filières agroalimentaires et estime l'évolution des marges brutes au niveau de la transformation et au niveau du commerce de détail pour l'année 2023.

Pour l'analyse de l'évolution des marges brutes, il s'agira de comparer, au stade de la transformation, l'évolution théorique des coûts de production avec l'évolution de l'indice des prix industriels pour le secteur concerné. Pour le commerce de détail, la comparaison est effectuée entre l'indice des prix à la consommation des produits concernés et l'évolution des coûts de production supposés du commerce de détail. Vous trouverez ci-dessous une brève description de la méthodologie. Pour une description plus détaillée de la méthodologie, il est fait référence à l'étude « Évolutions des prix dans la chaîne alimentaire: une analyse du mécanisme de transmission des prix pour la Belgique et les pays voisins », publiée en décembre 2022.¹⁸

4.2.1 Méthodologie et sélection des filières alimentaires

L'évolution d'un coût de production théorique a été calculé au niveau de l'industrie et au niveau du commerce de détail pour les années 2021-2023. La part de chacun des coûts (matières premières, emballage, énergie, coûts salariaux et autres coûts) dans la structure des coûts des producteurs industriels d'une part, et dans le commerce de détail, d'autre part, a été analysée sur la base d'informations provenant de l'enquête sur la structure des entreprises et sur la base des cadres d'achat. En comparant l'évolution des coûts de production avec l'évolution des prix de vente, il est possible d'estimer l'évolution des marges depuis 2020. Par exemple, si les coûts de production évoluent de la même façon que les prix de vente pendant la période 2021-2023, les marges n'ont pas changé depuis 2020. Les indicateurs utilisés à cet effet sont les suivants :

- Pour le coût des <u>matières premières</u> dans le calcul du coût de production théorique: l'indice d'évolution des prix de la matière première principale (par exemple, le cours européen du blé panifiable pour les coûts de l'activité 1061 travail des grains). Quand la matière première provient de l'industrie agroalimentaire, ce sont les indices des prix à la production sur le marché intérieur qui sont utilisés (par exemple, l'indice des prix industriels des activités de travail des grains (NACE 1061) est retenu pour le coût de la farine entrant dans l'activité « Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche » (1071));
- Pour les coûts salariaux: l'évolution de l'indice salarial dans la commission paritaire concernée (données du SPF Emploi).
- Pour l'énergie, on tient compte des principales sources d'énergie qui sont distinguées dans le cadre d'achat de l'enquête structurelle: l'électricité, le pétrole et le gaz. Les prix du gaz et de l'électricité sont communiqués chaque mois par la CREG, et le cours international du Brent (en euro) est appliqué pour les produits pétroliers.
- Le <u>coût d'emballage</u> dans le calcul du coût de production théorique a été estimé au moyen de la statistique des prix à la production (marché intérieur) de Statbel.

¹⁸ Cette étude est disponible sur https://economie.fgov.be/fr/publications/evolutions-des-prix-dans-la

• L'évolution des <u>autres coûts</u> (y compris le transport) est corrélée à l'indice santé.

Pour le commerce de détail, l'exercice consiste également à comparer l'évolution de l'indice des prix à la consommation des produits concernés (indice IPCH) avec l'évolution d'un indice théorique des coûts. Dans le commerce de détail, globalement, la structure des coûts est dominée par les achats de biens destinés à la revente (79,4 % des coûts selon les données de 2020), viennent ensuite les autres coûts, dont le transport (10,5 %), les salaires (9,5 %) et l'énergie (0,6 %).

Pour les achats de biens dans le commerce de détail, l'évolution des coûts est basée sur l'indice des prix industriels (marché intérieur) pour le produit concerné. Le poste de personnel est estimé à partir de l'indice salarial selon la commission paritaire du commerce de détail. Pour les autres postes de coûts, l'évolution des prix est estimée à partir des indices mentionnés (CREG pour l'énergie et l'indice santé pour les autres coûts).

Pour cette analyse de la transmission des prix et de l'estimation de l'évolution des marges dans l'industrie et le commerce, 9 filières agroalimentaires ont été retenues. Il s'agit des filières suivantes :

- **La viande bovine** (activité NACE 1011 Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille);
- La viande porcine (activité NACE 1011 Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille);
- La viande de volaille (activité NACE 1012 Transformation et conservation de la viande de volaille);
- La charcuterie (activité NACE 1013 Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille);
- Le lait et le fromage (activité NACE 1051 Exploitation de laiteries et fabrication de fromage);
- **Le pain et la farine** (activités NACE 1061 Travail des grains, et NACE 1071-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche);
- Le sucre (activité NACE 1081 -Fabrication de sucre);
- **Le chocolat** (activité NACE 1082 Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie):
- La bière (activité NACE 1105 Fabrication de bière).

Le choix des filières a aussi tenu compte de la possibilité d'établir un lien relativement clair et compréhensible entre le produit ou les biens de consommation finaux (c'est-à-dire la statistique IPCH) et l'activité de transformation dont sont issus ce ou ces produits alimentaires (c'est-à-dire la statistiques des indices de prix à la production, IPP).

Cette étude présente plusieurs limites.

- Premièrement, les liens entre les différents maillons de la chaîne ne sont pas toujours si clairs.
- Deuxièmement, il existe également des restrictions liées à la confidentialité des données.
 C'est pour cette raison que le prix à la production de l'industrie sucrière en Belgique n'est pas connu.
- Troisièmement, seule l'évolution des prix est prise en compte. Les changements de volume, par exemple dans l'achat des moyens de production, ne sont pas pris en compte (hypothèse de volumes constants).
- Quatrièmement, pour l'industrie, l'évolution du chiffre d'affaire est estimée uniquement sur la base de l'évolution du prix du produit principal vendu par le secteur d'activité concerné.

- Cinquièmement, le décalage dans le temps entre l'achat des matières premières (ou d'autres biens et services) et la vente des produits n'est pas pris en compte. Dans le commerce de détail, les prix dans les contrats d'achat sont souvent renégociés à des moments prédéfinis.
- Pour l'estimation des marges dans le commerce de détail, l'évolution des coûts concernant l'achat de produits destinés à la revente est établie uniquement à partir des prix à la production intérieurs de l'industrie concernée, et non à partir des prix à la production de l'industrie étrangère.
- Comme indiqué plus tôt, l'évolution de certains coûts (tels que le transport ou d'autres achats de biens et services) a été estimée à l'aide de l'évolution de l'indice de santé. Cet indice ayant augmenté parfois nettement moins fort que d'autres types de coûts (en particulier l'énergie), il est probable que des sous-estimations soient faites pour ces postes de coûts.
- La vue qui est présentée ici décrit une situation moyenne pour un secteur. Il convient toutefois de garder à l'esprit l'hétérogénéité des situations économiques au sein de chaque secteur. Les résultats pour le commerce de détail doivent également être interprétés avec prudence. En effet, l'évolution des prix à la consommation couvre à la fois la grande distribution et le petit commerce spécialisé (boucheries, boulangeries, ...). Par ailleurs, la structure des coûts peut être très différente d'un produit à l'autre.

4.2.2 Filière bovine et porcine

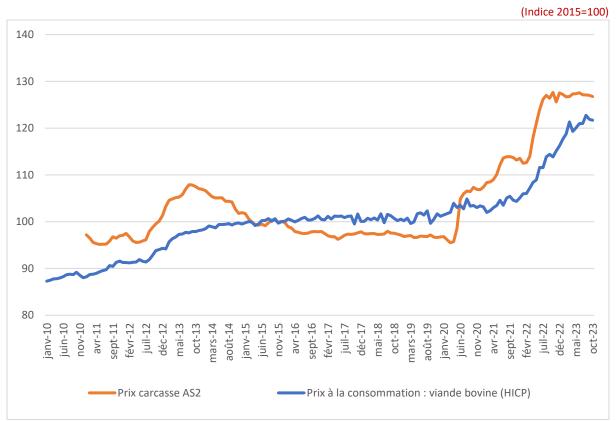
Rappelons que l'indice du prix industriel concerne la production de la viande bovine et de la viande porcine prises ensemble (NACE 1011). Cet indice est dominé par la viande porcine, dont la production en valeur est bien plus importante que celle de la viande bovine. L'indice n'est donc pas très pertinent pour la filière viande bovine, mais bien pour la filière viande porcine.

En ce qui concerne **la viande bovine** (graphique 25), le prix des carcasses (représentées ici par les carcasses AS2, celles des jeunes mâles BBB) avait connu une longue période de baisse, entre la mi-mai 2013 et avril 2020. Depuis lors, le prix a très fortement rebondi, avec une hausse en plusieurs phases, mais qui culmine en octobre 2022. Cette hausse est liée à plusieurs facteurs, dont une baisse structurelle de l'offre, consécutive à une dynamique de décapitalisation du cheptel bovin (qui est ellemême en partie liée à la forte hausse des coûts de production). Les prix ont progressé de 30 % entre avril 2020 et septembre 2022. Depuis ce pic, les prix se sont stabilisés.

Avec un décalage de près d'un an, les prix à la consommation de la viande bovine ont suivi une progression similaire, mais dans une moindre mesure. En un peu plus de 2 ans (de mars 2021 à mai 2023), ils ont progressé de 20 %. Pendant près d'un an après la stabilisation du prix des carcasses AS2, les prix à la consommation ont continué à augmenter, dans un mouvement de « rattrapage » ou de convergence des deux séries. En septembre et octobre 2023, les prix n'ont plus augmenté, mais il est trop tôt pour affirmer que leur niveau est stabilisé, à l'instar de celui des prix des carcasses.

Il faut noter que la progression du prix à la consommation entre 2015 et 2023 a été nettement moins importante en Belgique qu'aux Pays-Bas et en Allemagne, et de même ampleur qu'en France (voir Annexe 2). L'écart de prix (avec indice 100 = 2015) s'est donc fortement creusé avec les Pays-Bas et l'Allemagne, tandis qu'il est resté stable avec la France.

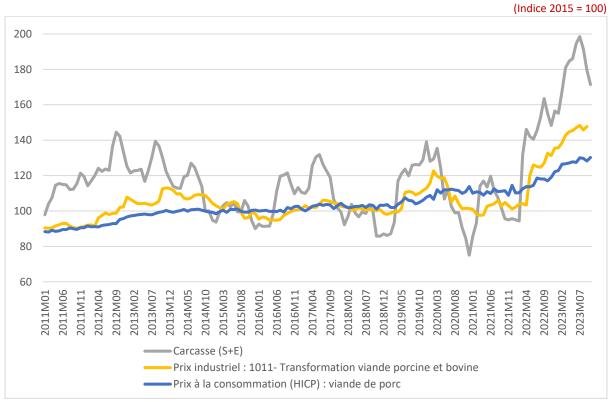
Graphique 25. Prix des carcasses (AS2) et prix à la consommation (IPCH) dans le filière viande bovine



Sources: ALV et Statbel.

Pour la viande de porc, le prix de la matière première a aussi connu récemment une forte hausse. En un an et demi, entre février 2022 et juillet 2023, le prix des carcasses a doublé. Le prix industriel de l'activité NACE 1011 (qui comprend également la production de viande bovine) a suivi assez rapidement puisqu'il a augmenté de 42 % entre avril 2022 et juillet 2023. Au niveau du commerce de détail, la hausse a été plus progressive et modérée. Sur la même période, l'indice des prix a grimpé de 14 %.

Graphique 26. Prix des carcasses (S+E), prix industriel et prix à la consommation (IPCH) dans le filière viande porcine



Sources: ALV et Statbel.

Depuis août de cette année, le prix des carcasses connaît un net recul. En 3 mois, il a perdu 14 %. On n'observe pas encore de tendance à la baisse pour le prix industriel ni pour le prix à la consommation, mais une stabilisation semble se dessiner.

En ce qui concerne les marges, au niveau de l'industrie pour la filière viande (bovine et porcine), le modèle théorique (graphique 27) indique qu'en 2022, les coûts de production pour l'industrie se sont davantage accrus que le prix de vente industriel (l'indicateur de revenu). Cela laisse supposer que les marges se sont dégradées durant cette année. Cette observation est confirmée par l'analyse des comptes annuelles des entreprises de ce secteur d'activité qui montre que la marge nette du secteur est en diminution claire par rapport aux deux années précédentes (voir partie 3 et annexe 1). En 2023, cette tendance s'est d'abord poursuivie, et même renforcée, jusqu'en juillet, où le prix des carcasses (principalement porcines) ont atteint un pic. Ensuite, les prix des carcasses baissent (et avec elles, les coûts totaux) tandis que l'indicateur de revenu se stabilise, ce qui pourrait indiquer une marge qui s'améliore.

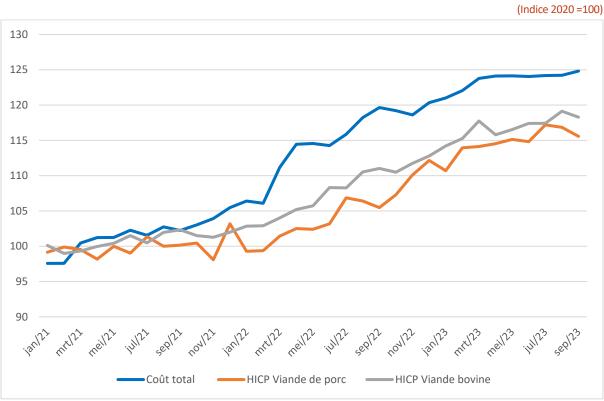
Au niveau du commerce de détail (graphique 28), la marge sur les produits viande porcine et viande bovine s'est dégradée au cours de toute l'année 2022, selon le modèle théorique. L'année 2023 montre un écart entre l'évolution des coûts et celle des prix de vente qui se maintient, avec donc une marge supposée qui se stabilise, mais qui ne s'améliore pas encore.

Graphique 27. Évolution d'un prix théorique à la production (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de viande (NACE 1011)

| Coûts totaux | Indicateur revenu (PPI cn1011-marchés globaux) | Matière première porcine | Ison |

Sources: CREG, ALV (Région Flamande), SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Graphique 28. Évolution d'un prix théorique à la consommation (coût total) et du prix à la consommation réel pour la viande dans le commerce de détail



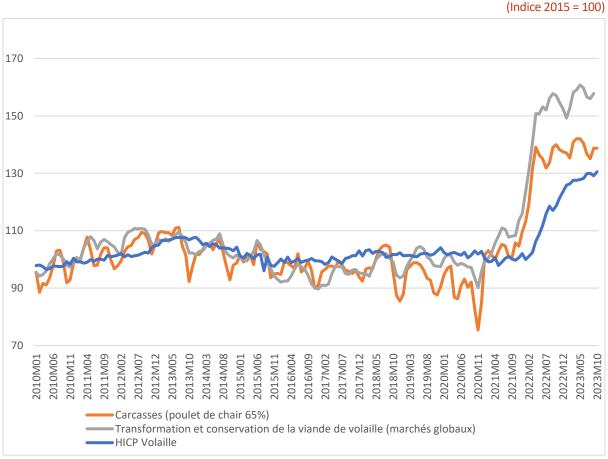
Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.3 Filière des volailles

Le prix des carcasses (« poulet de chair 65 % ») a connu une longue période de déclin, entre l'été 2013 et l'automne 2020. Mais à partir de la fin 2020, les prix ont très fortement remonté (en deux phases), pour presque doubler en un an et demi (novembre 2020-mars 2022). La 2ème phase de hausse, entre fin 2021 et mars 2022 a été très rapide, avec une progression de plus de 40 % en 4 mois. Elle s'explique par une diminution de l'offre consécutive à une réduction du cheptel en raison des coûts de production (aliments et énergie) devenus très élevés. Depuis mars 2022, les prix fluctuent mais la tendance est stable.

L'impact sur le prix industriel a été à la fois immédiat et proportionnel. Les coûts totaux de production sont très largement dominés par l'achat des matières premières de volaille (70 % en 2020). Les prix au commerce de détail pour la viande de volaille ont également été impactés à la hausse, mais avec un décalage temporel puisque la hausse n'a réellement été visible qu'à partir de mars 2022, et, à ce jour, est de moindre ampleur (+ 30 % depuis début 2022). On voit que le mouvement de hausse s'est ralenti ces derniers 5 mois, à l'instar de celui du prix industriel. Il faut noter que le prix de la volaille dans le commerce de détail est resté très stable en Belgique entre 2018 et le début 2022, alors qu'il a progressé à la hausse dans les 3 pays voisins (voir annexe A5). Au cours de la période de forte hausse des prix des premiers mois de 2022, l'Allemagne se distingue par une augmentation encore plus forte que dans les autres pays.

Graphique 29. Prix des carcasses, prix industriel et prix à la consommation (IPCH) dans le filière viande de volaille.

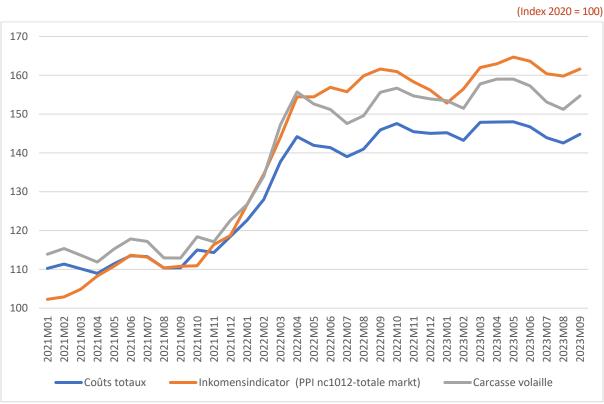


Sources: Statbel et DG Agri (CE).

La forte hausse du prix des carcasses entre octobre 2021 et mars-avril 2022 se marque dans l'évolution du coût total théorique de fabrication de la viande de volaille (graphique 30). La hausse a pu être largement répercutée par le secteur sur ses prix de vente (prix industriel). La progression du prix industriel a même été plus importante que celle des coûts, laissant supposer une amélioration de la marge. Cette amélioration est tout à fait confirmée par l'analyse des comptabilités annuelles des entreprises de ce secteur (voir chapitre 3 et annexe A4), de laquelle il ressort que l'année 2022 a permis une marge nette significativement supérieure à celle des années précédentes. Pour 2023, le modèle théorique montre que les indices fluctuent, mais selon une tendance sans direction claire, et surtout avec un écart entre l'indice des coûts et celui du revenu qui se maintient, voire augmente un peu. Cela laisse entrevoir une marge 2023 équivalente à celle de 2022, ou même en hausse.

Pour le commerce de détail, la situation est inverse puisque la hausse du prix industriel n'a pu être que partiellement répercutée sur le prix de vente au détail (graphique 31). Au cours de l'année 2023, l'écart semble se resserrer quelque peu, avec une marge qui pourrait donc retrouver un meilleur niveau.

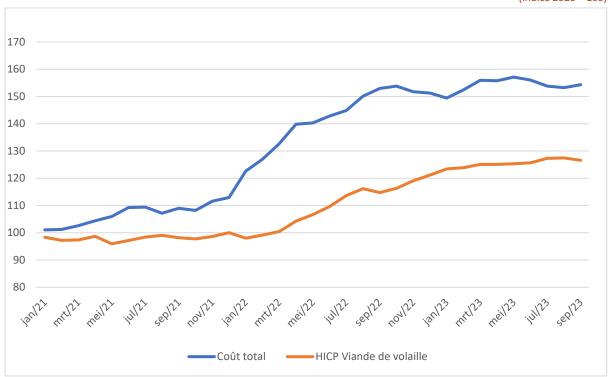
Graphique 30. Évolution d'un prix théorique à la production (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de viande de volaille (NACE 1012)



Sources: CREG, DG Agri (CE), SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Graphique 31. Évolution d'un prix théorique à la consommation (coût total) et du prix à la consommation réel pour la viande de volaille dans le commerce de détail

(Indice 2020 = 100)



Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.4 Filière de la charcuterie

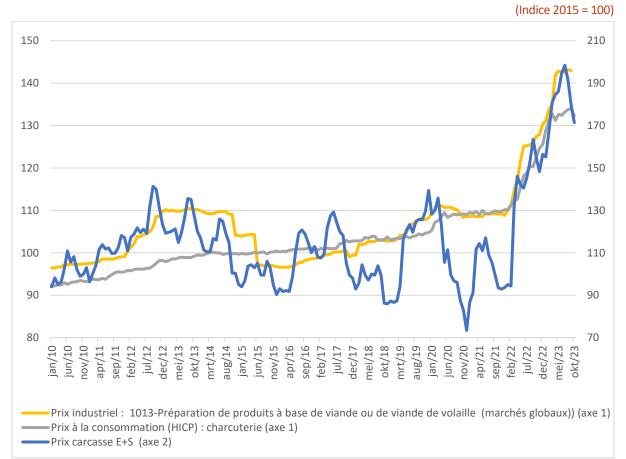
Le doublement du prix des carcasses porcines entre début 2022 et la mi-2023 a été partiellement répercuté sur le prix industriel du secteur de la charcuterie (NACE 1013). Celui-ci a augmenté de 30 % sur la même période. Le prix à la consommation a aussi progressé au même rythme que celui du prix industriel, mais seulement jusqu'en mars 2023. A partir de cette date, il s'est stabilisé, avec des hausses et des baisses mensuelles. A partir de juillet, le prix des carcasses a commencé à reculer assez nettement. Ce recul ne se traduit pas encore dans le prix industriel qui a toutefois cessé de monter et est stable depuis juin.

Par rapport aux pays voisons, le prix à la consommation en Belgique a évolué ces derniers mois de manière très proche à ce qui est observé en France, et avec une augmentation moins importante qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. L'écart entre la Belgique et ces deux pays est actuellement (octobre) de 14 points (avec indice 2015 = 100) (voir graphique en annexe A7).

En ce qui concerne la rentabilité du secteur d'activité de la production de charcuterie (NACE 1013), le modèle théorique montre que cette rentabilité s'est dégradée en 2022 par rapport à 2021. Les coûts de production grimpent de manière très importante à partir de février 2022, tandis que le prix industriel progresse aussi mais de manière plus régulière et moins prononcée (graphique 33). Cette baisse de la rentabilité est confirmée par l'analyse des comptabilités annuelles (voir partie 3). Pour ce secteur d'activité dans son ensemble, la marge nette passe de 3,7 % en 2021 à 2,65 % en 2022.

En 2023, les indices de coûts et de revenu suivent des rythmes très semblables à la hausse, mais à partir de juin, les coûts diminuent alors que le revenu se stabilise. La marge entame dès lors une dynamique d'amélioration.

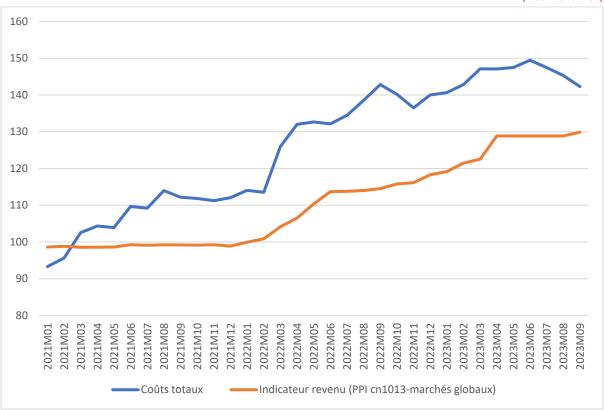
Graphique 32. Prix des carcasses porcines, prix industriel et prix à la consommation (IPCH) dans le filière charcuterie.



Sources : Statbel et ALV (Région Flamande).

Graphique 33. Évolution d'un prix théorique à la production (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de charcuterie (NACE 1013)

(Index 2020=100)

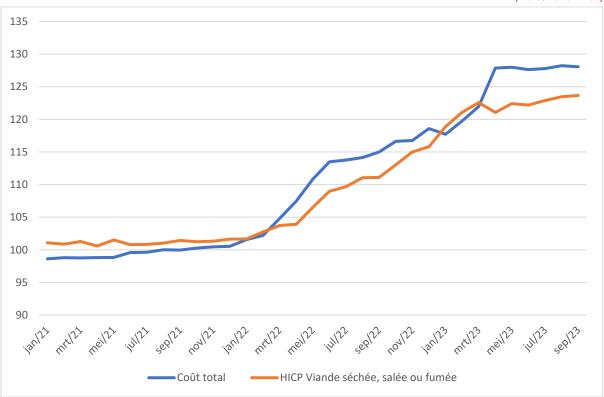


Sources: CREG, ALV (Région flamande), SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Dans le commerce de détail, l'augmentation du prix industriel a pu être répercutée sur le prix de vente au détail durant toute l'année 2022, mais avec 1 mois de retard, ce qui laisse supposer une légère détérioration de la marge par rapport à 2021 (graphique 34). Par contre, en avril, l'indice des coûts a poursuivi sa progression tandis que celui du prix de vente s'est stabilisé. Depuis lors, les deux indices évoluent très peu, et dès lors l'écart entre les deux se maintient. On peut donc s'attendre à une marge à nouveau légèrement en baisse pour 2023 si les indices ne changent pas d'orientation d'ici la fin de l'année.

Graphique 34. Évolution d'un prix théorique à la consommation (coût total) et du prix à la consommation réel pour la charcuterie dans le commerce de détail

(Indice 2020 = 100)

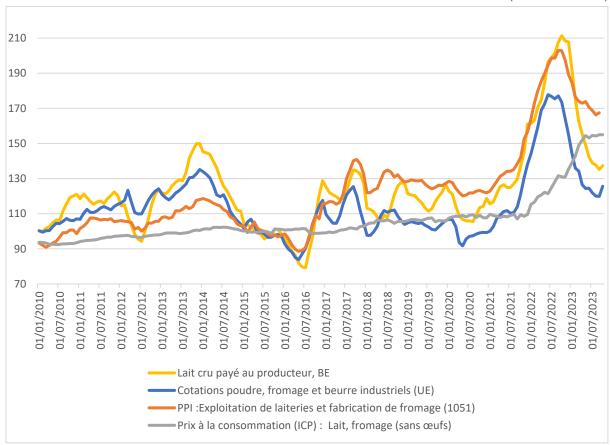


Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.5 Filière des produits laitier

Les cotations des produits laitiers ont atteint un pic en juin 2022, après avoir augmenté de 61 % en un an. Le prix du lait cru payé aux producteurs a suivi la même progression (graphique 35). Avec un décalage de 3 mois, les prix des produits laitiers à la consommation ont commencé à répercuter cette hausse à partir de la fin 2021. Entre juin et août 2022, les cotations se sont stabilisées, puis ont commencé à redescendre. En un an, elles ont perdu 32 %, entraînant avec elles le prix payé au producteur. Le prix à la consommation a poursuivi sa hausse jusqu'en juin 2023. Entre décembre 2021 et mai 2023, il a progressé de 41 %. Il s'est ensuite stabilisé. La baisse des cotations n'a donc pas encore entraîné une baisse des prix à la consommation. L'annexe A11 présente une comparaison du prix à la consommation du lait écrémé et ½ écrémé entre la Belgique et les pays voisins, et avance une explication possible quant aux différences observées, les prix du lait ayant sensiblement baissé en Allemagne et aux Pays-Bas ces derniers mois, contrairement à ce qui est observé chez nous.

Graphique 35. Prix du lait cru, cotation des produits laitiers, prix industriel et prix à la consommation (ICP) dans le filière lait.



Sources: BCZ-CBL, DG Agri (CE), Statbel.

En ce qui concerne la marge de rentabilité, pour le stade industriel (NACE 1051), le modèle théorique montre que pour 2022 l'augmentation des coûts totaux de production est bien répercutée sur les prix industriels de vente jusqu'en juin 2022 (graphique 36). Ensuite, les coûts progressent plus vite que le revenu théorique. Un écart entre les deux se manifeste jusqu'en mars 2023. On peut supposer dès lors une dégradation de la marge en 2022, et c'est bien ce que l'examen des comptes annuels des entreprises de ce secteur laisse supposer. La marge nette passe en effet de 1,76 % en 2021 à 1,03 % en 2022 (voir annexe A10). Au vu de l'évolution des coûts en 2023 qui baissent très nettement, on peut prévoir un redressement de la marge nette en 2023.

En ce qui concerne la distribution, durant toute l'année 2021 et une grande partie de l'année 2022 (jusqu'en octobre), les coûts d'achat des produits laitiers progressent nettement plus fort que les prix de vente (illustrés dans le graphique 37 par le lait écrémé et ½ écrémé et les fromages). Une baisse de la marge nette sur ces produits a dès lors dû se faire sentir. En 2023, une amélioration de la marge est attendue. La forte baisse des coûts se traduit par une baisse subséquente des prix de vente, mais dont la tendance est encore relativement peu marquée.

Graphique 36. Évolution d'un prix théorique à la production (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de produits laitiers (NACE 1051)

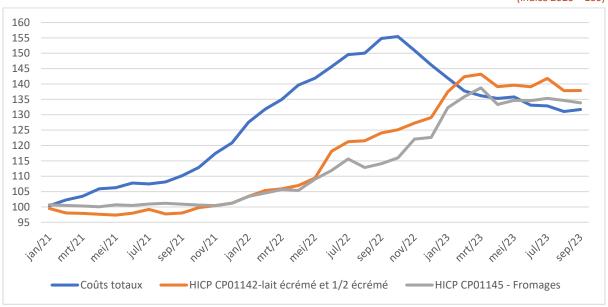
(Index 2020 = 100)



 $Sources: BCZ\text{-}CBL, \, CREG, \, SPF \, Emploi, \, Statbel, \, calculs \, propres.$

Graphique 37. Évolution d'un prix théorique à la consommation (coût total) et du prix à la consommation réel pour les produits laitiers dans le commerce de détail

(Indice 2020 = 100)



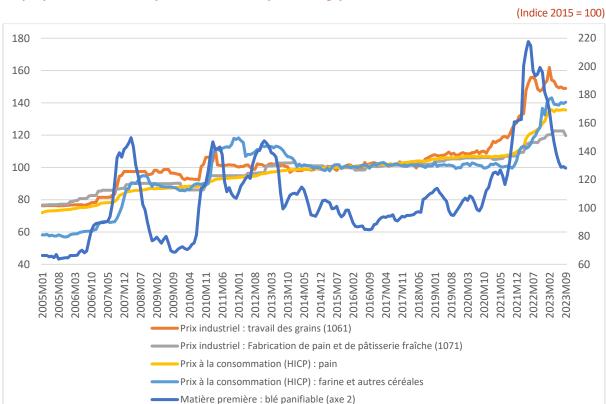
Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.6 Filière du pain et de la farine

Dans cette filière, la farine de céréales panifiables est à la fois un produit industriel (il s'agit du produit de la classe d'activité NACE 1061 - Travail des grains) et une matière première pour l'activité 1071 (Fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche). Faisant partie de la même filière, ces deux activités sont présentées ensemble dans le graphique général sur les indices de prix dans cette filière.

Le cours du blé panifiable a commencé à augmenter fortement en octobre 2020. Entre ce moment et juin 2022, les prix ont augmenté de 105 %. Depuis, ils ont baissé de 40 %. La hausse des prix des matières premières a entraîné une augmentation du prix à la production de la filière de la farine, bien qu'avec un léger retard. Entre décembre 2020 et mars 2023, les prix ont augmenté de 38 %. Le mouvement à la baisse du prix des matières premières a également affecté le prix à la production de l'industrie de la farine, les prix à la production ayant chuté de 3 % depuis le pic de mars 2023. Les prix à la production de la filière du pain suivent également l'évolution des prix des matières premières, mais dans une moindre mesure que les prix de la filière de la farine et avec un retard d'un an. Entre décembre 2021 et avril 2023, les prix à la production du pain et de la pâtisserie fraîche ont augmenté de 14 %. Depuis lors, ces prix sont restés stables et ont légèrement diminué en septembre 2023. Enfin, les prix à la consommation ont également affiché une tendance à la hausse depuis décembre 2021. Les prix à la consommation de la farine et des autres céréales ont augmenté de 37 % et les prix à la consommation du pain de 24 %. Depuis mars 2023, les prix à la consommation sont plus ou moins constants. Les prix à la consommation de la farine et des céréales ainsi que du pain ont augmenté plus fortement en Allemagne et moins fortement en France. L'évolution des prix aux Pays-Bas est très similaire à celle de la Belgique.

Graphique 38. Évolution des prix dans la filière du pain en Belgique



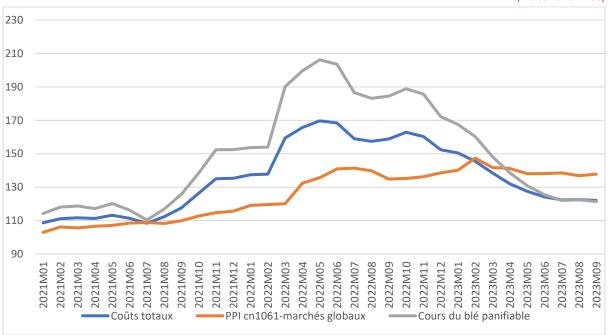
Sources: DG Agri (CE), Statbel.

En ce qui concerne les matières premières de la NACE 1061 (travail des grains), celles-ci sont dominées par les céréales sans le riz (60 % du coût de la matière première en 2020), et l'hypothèse est alors que le blé panifiable est le plus représentatif des céréales. L'évolution du coût théorique lié à la matière première est donc déterminée par la progression du cours du blé panifiable sur le marché européen.

Le graphique suivant montre que les coûts théoriques ont commencé à baisser mi-2022, en grande partie grâce à la baisse du prix du blé. D'un autre côté, les revenus, estimés par les prix à la production, ont augmenté en 2022 et se stabilisent en 2023. Cela indique que la rentabilité du secteur s'est améliorée à partir de mi-2022. Il ressort toutefois de l'analyse des comptes annuels que la marge nette réelle du secteur a légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021 (voir annexe).

Graphique 39. Évolution d'un prix à la production théorique (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de farine (NACE 1061)

(Indice 2020 = 100)



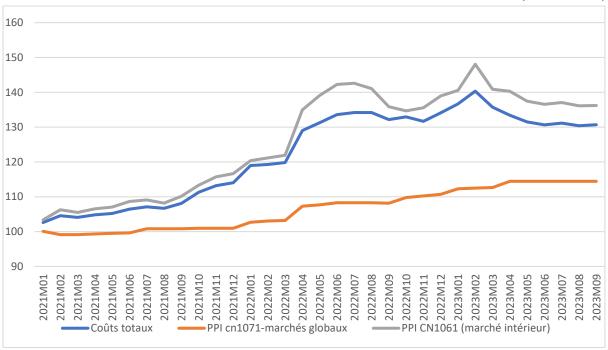
Sources: DG Agri (CE), CREG, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

En ce qui concerne la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (NACE 1071), les coûts de production sont dominés par les matières premières (64 % des coûts totaux en 2020). Parmi ces matières premières, 91 % des coûts proviennent des farines de céréales. L'évolution du coût des matières premières est donc estimée par celle du prix de la farine; la statistique utilisée est dès lors l'indice des prix à la production industrielle (IPP) sur le marché intérieur de l'activité NACE 1061-travail des grains.

Le graphique montre que les coûts théoriques ont encore augmenté pendant les 2 premiers mois de 2023, comme en 2021 et 2022, principalement en raison de la hausse du prix des farines de céréales. Les coûts ont ensuite diminué, mais sont restés élevés. Les revenus, estimés à l'aide des prix à la production du pain et de la pâtisserie fraîche, ont augmenté en 2023 jusqu'en avril, et se sont ensuite stabilisés. Les revenus ont plus fortement augmenté que les coûts théoriques. Nous pouvons donc supposer que la marge du secteur s'est légèrement améliorée, après avoir fortement chuté en 2021 et 2022. En effet, il ressort de l'analyse des comptes annuels que la marge nette en 2022 a diminué par rapport à 2021 (voir annexe).

Graphique 40. Évolution d'un prix à la production théorique (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de pain (NACE 1071)

(Indice 2020=100)



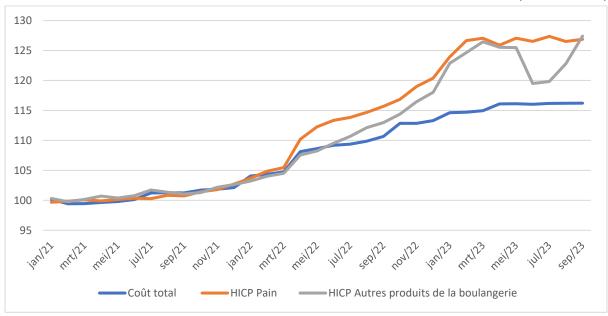
Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Le même exercice d'estimation de l'évolution des marges peut être réalisé pour le maillon de la distribution via le commerce de détail. L'exercice consiste à comparer l'évolution des prix à la consommation des produits concernés (ici, le pain d'une part et les autres produits de boulangerie d'autre part), avec l'évolution d'un indice théorique des coûts. Pour les matières premières, l'évolution de l'indice des coûts est basée sur l'indice des prix industriels (marché intérieur) pour le secteur d'activité de fabrication du pain et de pâtisserie fraîche (NACE 1071).

Il ressort du graphique suivant que les revenus, estimés à l'aide des prix à la consommation du pain et des produits de boulangerie, ont fortement augmenté en 2023. Les coûts théoriques sont restés relativement stables en 2023; la marge théorique du pain s'est donc améliorée.

Graphique 41. Évolution d'un prix théorique à la consommation (coût total) et du prix réel à la consommation du pain et des produits de boulangerie

(Indice 2020 = 100)



Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.7 Filière du sucre

Pour la campagne 2022, qui commence en octobre, le prix de la betterave sucrière a augmenté de 23 %. Cette hausse est la conséquence d'une très forte augmentation des prix du sucre en Europe.

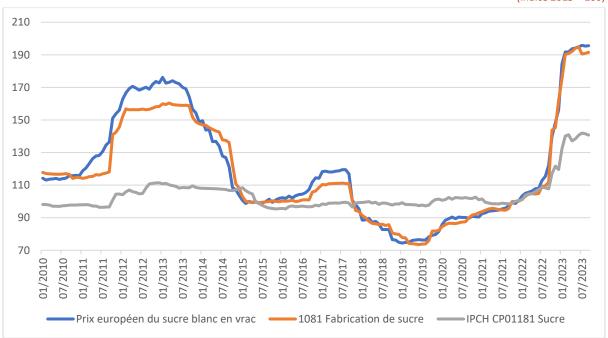
Le cours européen du sucre en vrac a commencé à augmenter en mars 2019. Tout d'abord une hausse lente de 44 % entre mars 2019 et juin 2022. 19 Les prix ont ensuite augmenté de 77 % entre juin 2022 et mars 2023, pour encore augmenter légèrement les mois suivants.

Le prix à la consommation du sucre a réagi rapidement à la hausse du cours européen du sucre en vrac. Le prix à la consommation a augmenté de 43 % entre octobre 2021 et mars 2023. Depuis lors, il s'est stabilisé. Dans les pays voisins également, le prix à la consommation du sucre a fortement augmenté fin 2022 et début 2023. Ainsi, il a augmenté de 73 % en Allemagne. Le prix à la consommation des boissons rafraîchissantes a également réagi à la hausse des prix, mais de manière plus limitée et avec un certain retard. Le prix à la consommation des boissons rafraîchissantes a augmenté de 23 % entre octobre 2021 et août 2023, pour ensuite légèrement diminuer.

_

¹⁹ Pour rappel, le marché européen du sucre a été libéralisé en septembre 2017. Le cours européen du sucre a alors chuté, avant de se rétablir.

Graphique 42. Évolution des prix dans la filière du sucre en Belgique



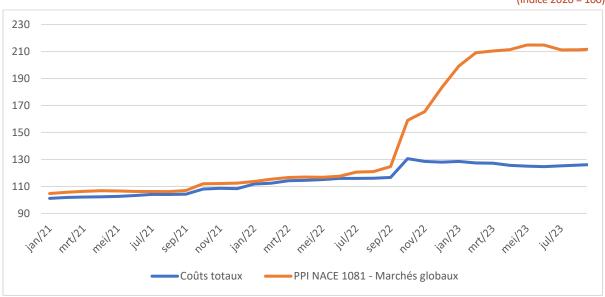
Sources: DG Agri (CE), CE, Statbel.

Dans les coûts totaux de la fabrication de sucre (1081), les matières premières représentent le principal coût (49,3 % des coûts totaux en 2020). Les matières premières sont dominées par les betteraves sucrières, le sucre de canne et le sucre de betterave (plus de 95 % des coûts des matières premières en 2020). Nous utilisons le prix de la betterave sucrière comme indicateur du coût de la matière première.

Il ressort du graphique suivant que les prix à la production de la fabrication de sucre (1081) ont augmenté davantage que les coûts théoriques des sucreries au quatrième trimestre 2022 et début 2023. Les deux indices se sont stabilisés depuis février de cette année. Cela indique une amélioration de la marge bénéficiaire en 2023 par rapport à 2022. En effet, il ressort de l'analyse des comptes annuels que 2021 et 2022 étaient de très bonnes années en termes de marge nette (après 3 années de marge négative). L'analyse ci-dessous indique plutôt une amélioration de la marge à partir du deuxième semestre 2022.

Graphique 43. Évolution d'un prix à la production théorique (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de sucre (NACE 1081)

(Indice 2020 = 100)

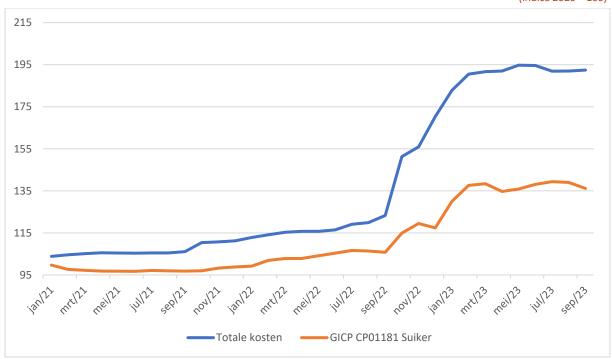


Sources: DG Agri, CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Le graphique suivant montre que les coûts théoriques pour le commerce de détail en ce qui concerne le sucre ont fortement augmenté fin 2022 et début 2023. Ils se sont ensuite stabilisés à un niveau élevé. Les revenus totaux, estimés à l'aide du prix à la consommation du sucre, ont également augmenté fin 2022 et début 2023, mais de manière moins significative que les coûts. Cela indique une contraction de la marge bénéficiaire sur les ventes de sucre.

Graphique 44. Évolution d'un prix à la consommation théorique (coût total) et du prix à la consommation réel pour le sucre CP01181

(Indice 2020 = 100)



Sources: CREG, CE, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

4.2.8 Filière du chocolat

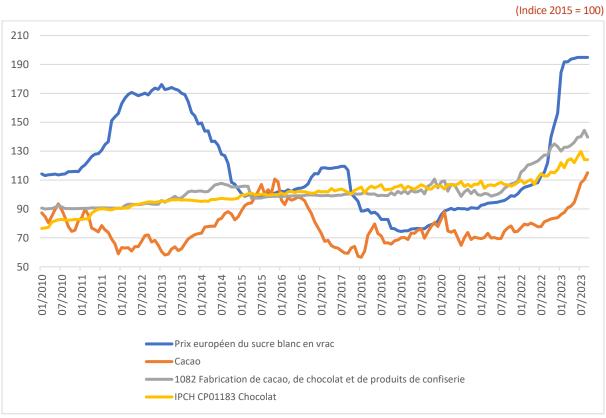
Les principales matières premières pour la production de chocolat sont le sucre et le cacao. Le prix européen du sucre en vrac est en hausse depuis début 2019. En septembre 2023, le prix du sucre était 126 % supérieur au niveau de prix de début 2019.

Le cours du cacao est en hausse depuis juillet 2020. La hausse des prix était d'abord modérée, puis est devenue brutale à partir de mi-2021. En septembre 2023, le prix était 77 % plus élevé qu'en juillet 2020.

Le prix à la production de la fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie a donc réagi à la hausse des cours du sucre et du cacao avec 1 à 2 ans de retard. Le prix à la production a augmenté de 41 % entre avril 2021 et septembre 2023.

Enfin, le prix à la consommation du chocolat a également réagi aux hausses de prix des maillons précédents. À partir de mai 2022, le prix à la consommation a augmenté plus fortement qu'auparavant et a progressé de 15 % depuis lors. Il a commencé à baisser à partir de juillet 2023. Dans les principaux pays voisins également, le prix à la consommation du chocolat a fortement augmenté au deuxième semestre 2022 et au premier semestre 2023, et a ensuite commencé à baisser à partir de mi-2023. Ce n'est qu'en Allemagne que le prix à la consommation du chocolat a continué à augmenter au cours du troisième trimestre 2023.

Graphique 45. Évolution des prix dans la filière du chocolat en Belgique



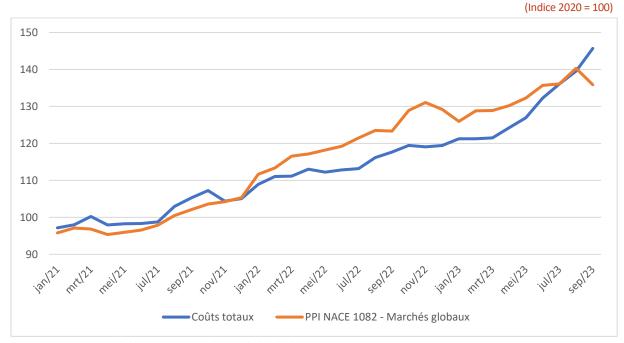
Sources: DG Agri (CE), Banque Mondiale, CE, Statbel.

Les coûts des matières premières représentent 56,3 % des coûts totaux (en 2020) dans le secteur de la fabrication de cacao, du chocolat et des produits de confiserie (1082). Le cacao, le beurre de cacao, la poudre de cacao, les fèves de cacao et les préparations à base de chocolat représentent 56 % du

coût des matières premières en 2020. C'est pourquoi nous utilisons le prix du cacao comme indicateur du coût des matières premières.

Le graphique suivant montre que les revenus totaux, estimés à l'aide du prix à la production, suivent le rythme des coûts théoriques au cours de la période 2021-2023. Il ressort de l'analyse des comptes annuels que la marge nette du secteur a tout de même diminué en 2022 par rapport à 2021 (voir annexe). Toutefois, on constate qu'à partir de mars 2023, la hausse des coûts théoriques est légèrement plus forte que celle des prix à la production. Cela pourrait indiquer une nouvelle pression à la baisse sur la marge bénéficiaire.

Graphique 46. Évolution d'un prix à la production théorique (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de chocolat (NACE 1082)

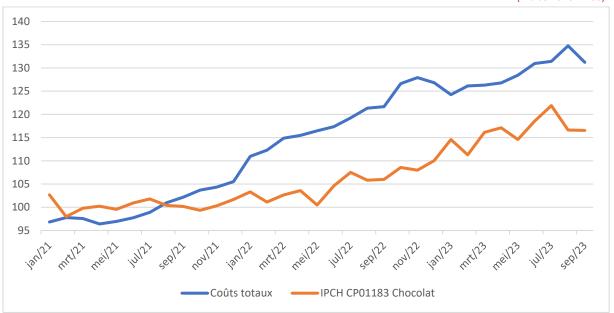


 $Sources: Banque\ Mondiale,\ CREG,\ SPF\ Emploi,\ Statbel,\ calculs\ propres.$

Le graphique suivant montre que les coûts théoriques du commerce de détail ont augmenté légèrement plus que les revenus théoriques, estimés à l'aide du prix à la consommation du chocolat, au cours de la période 2021-2023. On constate toutefois qu'à partir de mi-2022, la hausse des coûts théoriques et la hausse des prix à la consommation suivent une même tendance. Cela indique une stabilisation de la marge sur le chocolat au cours de la période allant de mi-2022 à septembre 2023.

Graphique 4. Évolution d'un prix à la consommation théorique (coût total) et du prix à la consommation réel pour CP01183 chocolat

(Indice 2020 = 100)



Sources: CREG, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

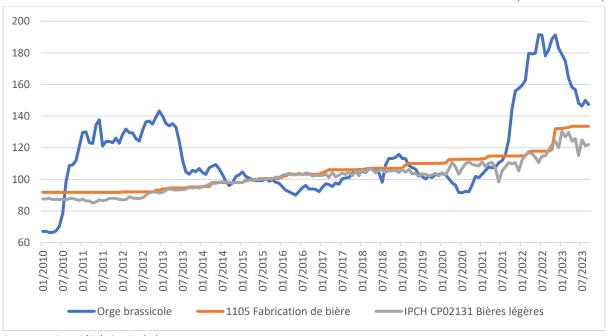
4.2.9 Filière de la bière blonde

Le cours européen de l'orge brassicole a fortement augmenté entre septembre 2020 et décembre 2022. Pendant cette période, le prix a presque doublé. Depuis lors, il a baissé de 22 %.

Le prix à la production pour la fabrication de bière (1105) a également enregistré une forte augmentation à la suite du prix de l'orge brassicole. L'augmentation des prix a eu lieu environ un an plus tard et a été de l'ordre de 11 %.

Enfin, les prix à la consommation de la bière ont également augmenté de 33 % entre juin 2021 et janvier 2023. Depuis lors, ils ont reculé de 6 % jusqu'en septembre 2023. Cette situation contraste avec celle des principaux pays voisins, où les prix à la consommation de la bière blonde étaient encore en hausse ou stables en 2023 (voir annexe).

Graphique 5. Évolution des prix dans la filière de la bière en Belgique



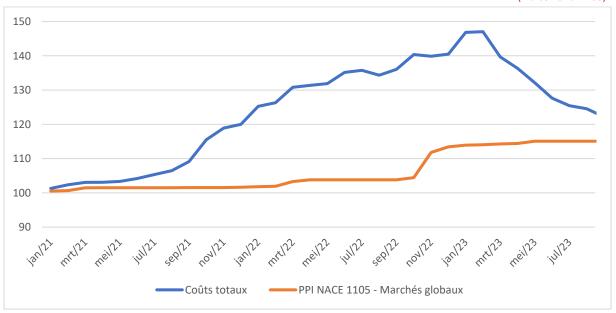
Sources: DG Agri (CE), CE, Statbel.

Les coûts des matières premières représentent 24,9 % des coûts totaux (en 2020) dans le secteur de la fabrication de bière (1105). Les céréales, le houblon et le malt constituent 54,1 % du coût des matières premières en 2020. Le prix de l'orge de brasserie est utilisé comme indicateur du coût de la matière première.

Le graphique suivant montre que les revenus totaux, estimés à l'aide du prix à la production du secteur de la bière, ont augmenté au dernier trimestre 2022 après une période de relative stabilité. En revanche, les coûts théoriques ont augmenté en 2022 et pendant les 2 premiers mois de 2023. En effet, il ressort de l'analyse des comptes annuels que la marge nette du secteur a diminué en 2022 par rapport à 2021. Les coûts ont ensuite diminué de manière significative à partir de mars 2023. On peut donc supposer que la marge bénéficiaire s'est améliorée en 2023.

Graphique 49. Évolution d'un prix à la production théorique (coût total de production) et du prix à la production réel pour les producteurs de bière (NACE 1105)

(Indice 2020 = 100)

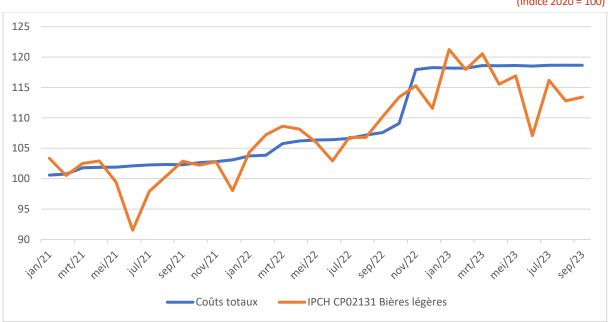


Sources: DG Agri (CE), CREG, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

Le graphique suivant montre que les revenus totaux issus de la vente de bière, estimés à l'aide du prix à la consommation des bières blondes, ont augmenté jusque début 2023 et ont affiché ensuite une tendance à la baisse. En ce qui concerne les coûts théoriques du commerce de détail de bière, on a pu observer une forte hausse en 2022, suivie d'une stabilisation. Cela indique une contraction de la marge bénéficiaire sur les ventes au détail de bière.

Graphique 50. Évolution d'un prix à la consommation théorique (coût total) et du prix à la consommation réel pour CP02131 bières blondes

(Indice 2020 = 100)



Sources: CREG, SPF Emploi, Statbel, calculs propres.

5. Conclusion

Du côté des prix à la consommation des produits alimentaires, **l'année 2023** connaît deux périodes aux caractéristiques marquées.

La première se distingue par une poursuite de la forte hausse des prix commencée au début de l'année 2022. En juillet 2023, l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires transformés (sans tabac et alcool) a atteint un pic historique de 138 points (avec 2015=100). En un peu plus d'un an et demi, de janvier 2022 à juillet 2023, les prix ont augmenté de 25 %. L'inflation a donc aussi atteint des records, même si elle a diminué de 20,5 % au 1^{er} trimestre 2023 à 16,4 % au 2^{ème} trimestre . Cette dynamique est bien sûr une conséquence des sommets atteints par le cours des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux et européens au cours de toute l'année 2021 et une partie de 2022. Il faut ajouter à cela la hausse concomitante des prix de l'énergie (voir le rapport annuel 2022), de même que l'impact de ces hausses sur les coûts de production dans l'industrie alimentaire (impact direct, mais aussi indirect via l'indexation automatique des salaires). Avec un décalage de 6 mois après le démarrage en 2020 de la hausse des cours des matières premières agricoles (c'est-à-dire à partir d'avril-mai 2021), les prix industriels ont commencé à répercuter ces hausses. En 2 ans, de mai 2021 à avril 2023, ces prix à la production ont gagné 28 %. On voit donc que la hausse globale des prix à la consommation est assez proche de celle des prix industriels, mais légèrement inférieure.

La deuxième période de 2023 voit une stabilisation des prix alimentaires. D'avril à octobre, l'indice des prix à la consommation pour les biens alimentaires transformés (sans tabac et alcool) monte ou descend légèrement de mois en mois, avec une tendance sans direction claire. En ce sens, cet indice est globalement aligné sur celui des prix à la production qui suit également un plateau depuis avril. La baisse des cours des matières premières agricoles depuis plus d'un an (-50 % entre mai 2022 et octobre 2023) ne provoque donc pas encore un recul tangible des prix en aval dans les filières alimentaires, mais seulement un arrêt de la tendance à la hausse. Il faut noter que certains coûts de production, comme les salaires, ne baissent pas, ce qui peut expliquer en partie ce constat.

Cette période d'évolution exceptionnelle des prix aux trois grands échelons des filières agroalimentaires est particulièrement propice à l'analyse de la transmission des prix entre ces échelons et à celle des marges économiques qui en découlent.

Pour l'analyse de ces marges, différentes sources de données ont été utilisées, mises en œuvre en fonction des échelons et de la période considérés, et un croisement des résultats obtenus a été privilégié pour renforcer la pertinence des observations.

Au niveau **du secteur agricole**, les données issues du réseau comptable agricole européen (FADN) amène une analyse réalisée sur une base annuelle. Elles montrent qu'en 2022, avec l'envolée des prix agricoles pour plusieurs productions importantes, la valeur de la production a beaucoup augmenté. Mais les coûts ont également fortement progressé. Le revenu net s'est néanmoins significativement amélioré par rapport à ceux de 2020 et 2021 (deux mauvaises années). Etant donné la récente baisse des coûts de production et le maintien de prix élevés pour certaines productions agricoles, l'année 2023 devrait être encore meilleure. Cette vue globale cache néanmoins d'importantes disparités entre les orientations technico-économiques (OTE), et donc aussi entre les régions. Certains sous-secteurs, comme la production porcine ou la fruiticulture, ont vu en 2022 leur marge se dégrader encore davantage.

Pour le **maillon industriel**, une analyse de la marge nette a été réalisée sur la base des données des comptes annuels et des données TVA, à partir d'un échantillon constant d'entreprises sur plusieurs

années. Dans le secteur alimentaire, la marge 2022 globalisée a diminué par rapport à 2021 (baisse de 20 %), et représente la marge la plus faible de la période 2017-2022. Cette diminution de la marge nette touche la grande majorité des sous-secteurs ; quelques-uns ont néanmoins pu réaliser une marge la plus élevée de la période considérée. Bien sûr, le résultat global d'un secteur peut être fortement influencé par ses principales entreprises et dès lors masquer de fortes variations en son sein, d'où l'importance d'examiner la distribution. L'analyse de la médiane montre que la baisse de la marge nette en 2022 par rapport à l'année précédente est plus marquée encore. L'analyse selon les quartiles de taille montre aussi que ce sont surtout les petites entreprises qui ont vu leur marge se contracter. De plus, la part des entreprises affichant une perte d'exploitation en 2022 a aussi fortement augmenté (23,7 % en 2022 contre 15,8 % en 2021).

Pour **l'industrie des boissons**, la marge nette a aussi diminué en 2022 par rapport à 2021 (baisse de 21 %), de manière proportionnellement égale à la baisse dans l'industrie alimentaire. Pour ce secteur, la diminution importante de la marge nette s'observe aussi bien chez les grandes entreprises que chez les petites.

L'analyse de la part des coûts d'approvisionnements et marchandises dans le chiffre d'affaires total des industries alimentaires, qui a fortement augmenté entre 2021 et 2022, montre que la hausse des prix des matières premières et de l'énergie est bien le principal canal affectant la rentabilité de ce maillon industriel.

Ces résultats confirment très largement les estimations sur l'évolution des marges qui avaient pu être faites à partir du modèle théorique que nous avons développé. Rappelons que ce modèle suit mensuellement l'évolution comparée d'un indice « revenu » (établi sur base du prix industriel pour le produit principal vendu par le sous-secteur), et d'un indice « coûts totaux » (établi à partir des indices de prix pour les principaux postes de coûts). L'analyse des comptes réels montre que les tensions que nous avions mises en évidence par ce modèle pour 2022 et pour presque toutes les 9 filières étudiées (au et à mesure de la disponibilité des indices mensuels de prix), entre des coûts qui montaient fortement et des revenus qui ne suivaient généralement pas le même rythme de hausse, se sont bien traduites par une compression des marges.

Malgré ses limites, on s'est basé sur le même modèle pour l'estimation de **l'évolution de marges en 2023**. De la sorte, le suivi des indices « revenu » et « coûts totaux » au cours de 2023 permet de suggérer que pour **le maillon de l'industrie**, dans presque toutes les filières étudiées, la marge s'améliore par rapport à 2022, parfois nettement, comme dans la fabrication des farines (NACE 1061) ou de la bière (NACE 1105), c'est-à-dire deux secteurs qui avaient vu leur marge fortement comprimée en 2022. Il n'y a que pour la fabrication du chocolat (NACE 1082) où la marge est mise sous pression avec la forte hausse des coûts ces derniers mois, liée à un cours du chocolat sur le marché mondial qui a continué à grimper.

Pour le maillon de la distribution, le modèle théorique est moins approprié puisque les coûts globaux sont répartis sur des milliers de produits. Celui-ci a néanmoins laissé entrevoir en 2022, une pression globale à la baisse sur les marges pour la plupart des produits associés aux différentes filières étudiées, avec une hausse des coûts totaux souvent supérieure à l'évolution des prix de vente. L'analyse des marges nettes en 2022 pour le Retail à partir des comptes annuels confirme que la marge nette s'est globalement contractée, passant de 1,93 % en 2021 à 1,16 % en 2022 (qui est le point le plus faible de la période analysée). Cette diminution de la marge nette s'observe également dans l'ensemble des sous-secteurs du commerce de gros et de détail de produits alimentaires (incluant le commerce spécialisé). La proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation en 2022 par rapport à 2021 a aussi augmenté dans les différentes branches, surtout dans le Retail. L'analyse de l'évolution des

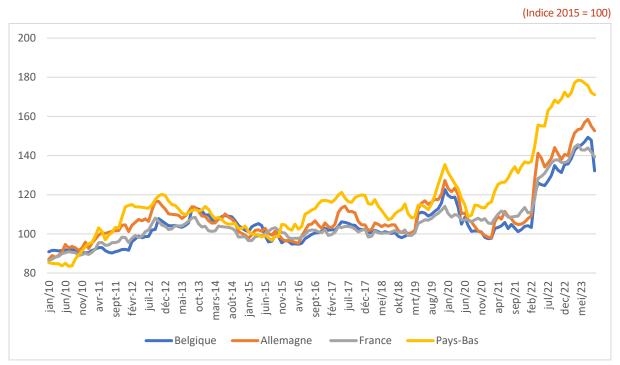
principaux postes de coûts auxquels sont confrontées les entreprises du Retail rapportés au chiffre d'affaires indique qu'en 2022 la part relative des services et biens divers et des salaires ont augmenté, davantage que l'achat de marchandises. Cela signifie que les entreprises du Retail ont été en mesure de répercuter la hausse des prix d'achats sur leurs prix de vente, mais pas entièrement la hausse des autres coûts de production. Pour 2023, les tendances dégagées par le modèle théorique sont moins claires, mais c'est le statu quo des marges qui semble dominer, avec des coûts qui continuent à croître en début d'année, mais redescendent ensuite alors que les prix de vente s'inscrivent dans une dynamique de stabilisation.

Au niveau de la transmission des prix d'un maillon de la chaîne agro-alimentaire à un autre, les 3 premiers mois de 2023 ont donc reproduit la dynamique observée lors de la deuxième partie de l'année précédente. Alors que les prix des principales matières premières agricoles connaissaient un net recul, ceux des prix industriels à la production et des prix à la consommation ont continué leur progression à la hausse. L'augmentation des prix à la consommation, qui avait démarré plus tard et plus lentement que celle des prix industriels, s'est accélérée dans les 3 premiers mois de 2023, pour rejoindre le même niveau de hausse que les prix industriels (dont la progression s'est nettement ralenti dès le mois de janvier). A partir d'avril, alors que les prix des matières premières agricoles ont continué à décroître, ceux dans les maillons en aval se sont stabilisés sur un nouveau plateau. En indice 2019 égal à 100, on assiste donc à une convergence des indices des différents maillons : l'indice des matières premières, celui des prix industriels et celui des prix à la consommation se sont rejoints, en septembre 2023 (ces prix se trouvent autour de 32% plus élevés qu'en 2019). Les conséquences en termes de rentabilité sont des marges nettes dans toutes les filières mises sous forte pression au niveau de la distribution et plus encore de la transformation. La deuxième partie de 2022 a permis une « récupération », mais elle n'a pas empêché une compression de la marge globale en 2022. Les évolutions mensuelles des indices de prix au cours des 10 premiers mois de 2023 laissent penser que les marges vont retrouver un meilleur niveau au cours de cette année.

6. ANNEXES

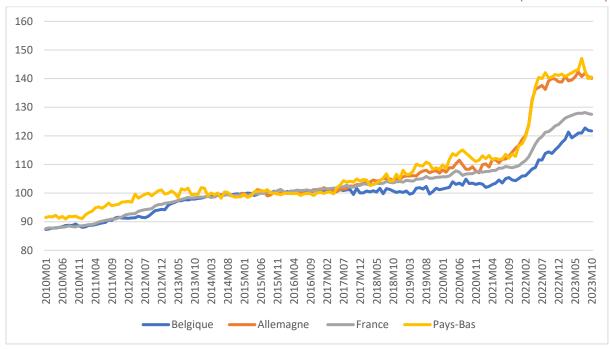
ANNEXE 1: Comparaison des indices de prix à la production et à la consommation entre la Belgique et les pays voisins

Graphique A1. Évolution de prix à la production pour la transformation et conservation de la viande de boucherie (NACE 1011) en Belgique et dans les pays voisins



Source : CE.

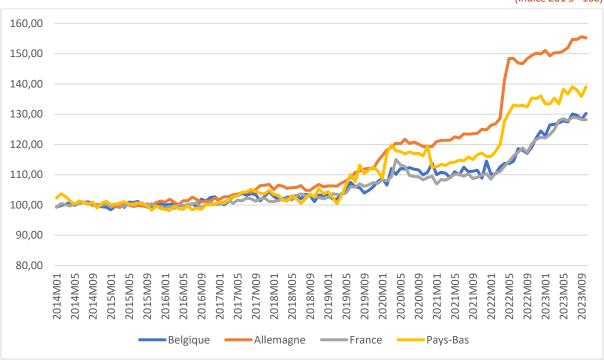
Graphique A2. Évolution des prix à la consommation de la viande bovine en Belgique et dans les pays voisins



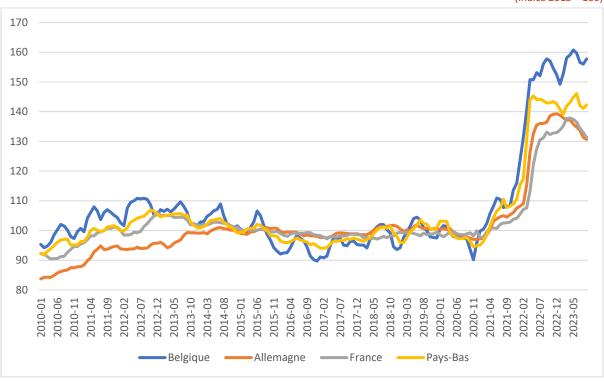
Sources: CE, Statbel.

Graphique A3. Évolution des prix à la consommation de la viande de porc en Belgique et dans les pays voisins

(Indice 201 5= 100)



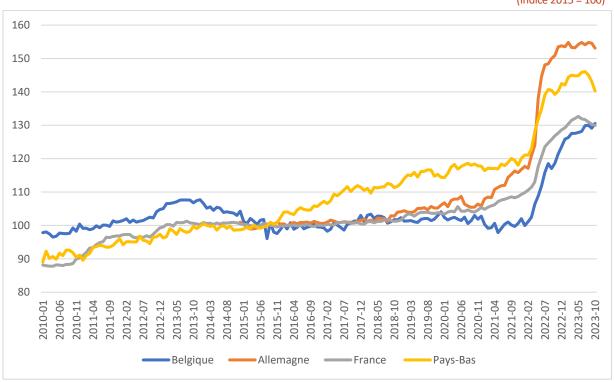
Graphique 6. Évolution des prix à la production pour la transformation et conservation de la viande de volaille (NACE 1012) en Belgique et dans les pays voisins



Source : CE.

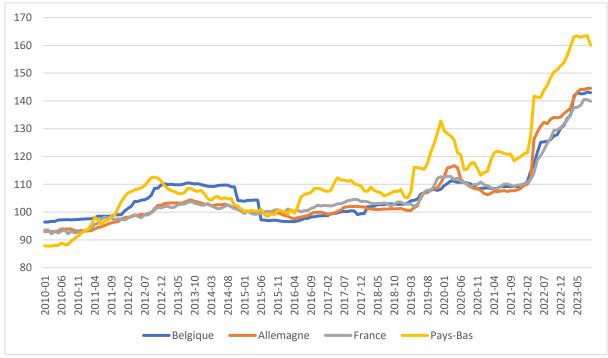
Graphique A5. Évolution des prix à la consommation pour la volaille en Belgique et dans les pays voisins

(Indice 2015 = 100)



Graphique A6. Évolution des prix à la production pour la préparation de produits à base de viande (NACE 1013) en Belgique et dans les pays voisins

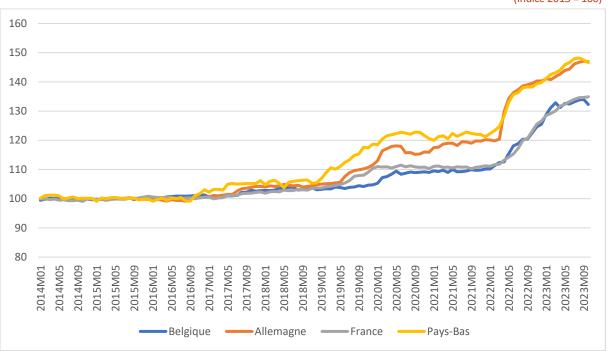




Source : CE.

Graphique A7. Évolution des prix à la consommation des produits préparés à base de viande (viande salée, séchée ou fumée) en Belgique et dans les pays voisins

(Indice 2015 = 100)



Graphique A8. Évolution des prix à la production pour la fabrication d'huiles et de graisses (NACE 1040) en Belgique et dans les pays voisins

260
240
220
200
180
160
140
120
100
80
60
01/\frac{1}{11}\frac{1}\frac{1}{11}\frac{1}\frac{1}{11}\frac{1}{11}\frac

Sources: CE, Statbel.

Graphique A9. Évolution des prix à la consommation des huiles et graisses en Belgique et dans les pays voisins

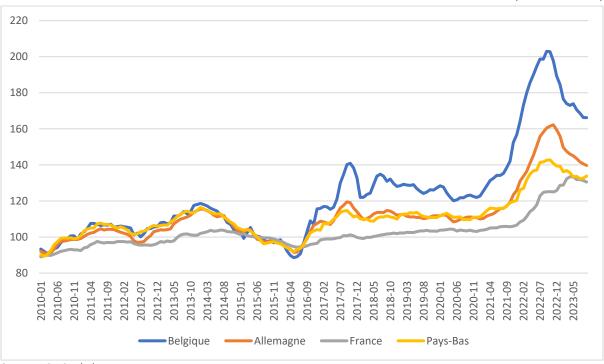
-Allemagne

=France

Belgique

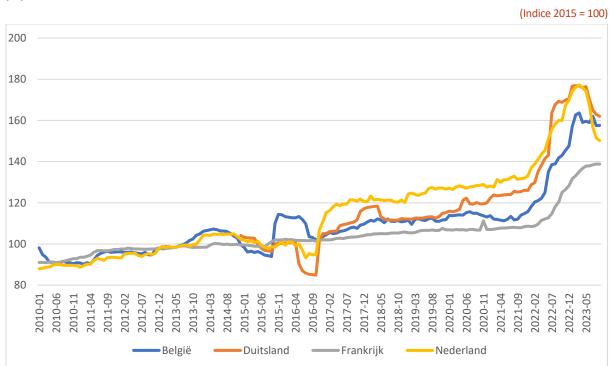
(Indice 2015 = 100)200, 180, 160, 140, 120, 100, 80, 2013-10 2018-10 2011-04 2011-09 2013-05 2014-03 2014-08 2015-01 2015-06 2015-11 2016-04 2016-09 2017-02 2017-07 2017-12 2018-05 2019-03 2019-08 2020-01 2020-06 Allemagne Belgique France

Graphique A10. Évolution des prix à la production des laiteries et fromageries (NACE 1051) en Belgique et dans les pays voisins

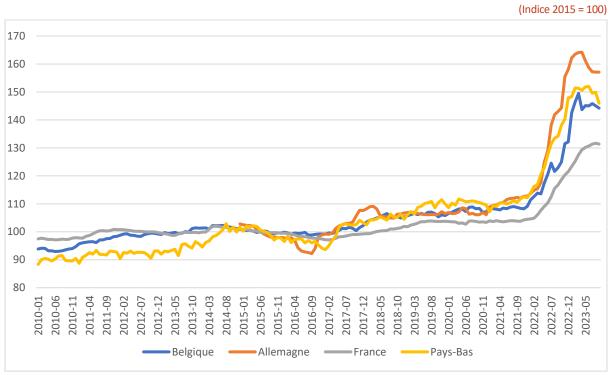


Sources : CE, Statbel.

Graphique A11. Évolution des prix à la consommation du lait frais demi-écrémé et écrémé en Belgique et dans les pays voisins

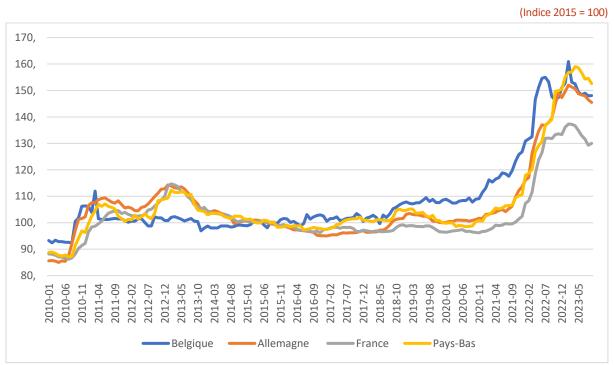


Graphique A12. Évolution des prix à la consommation du fromage et du lait caillé en Belgique et dans les pays voisins

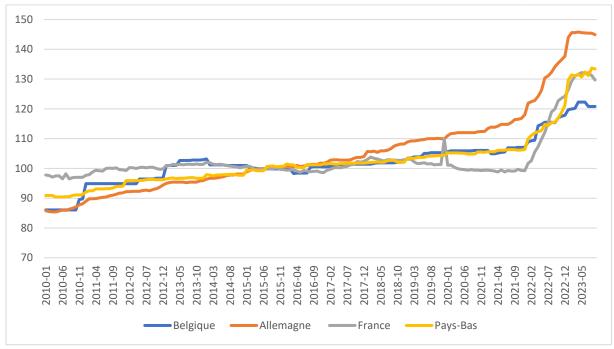


Sources: CE, Statbel.

Graphique A13. Évolution des prix à la production pour la fabrication de produits de meunerie (NACE 1061) en Belgique et dans les pays voisins



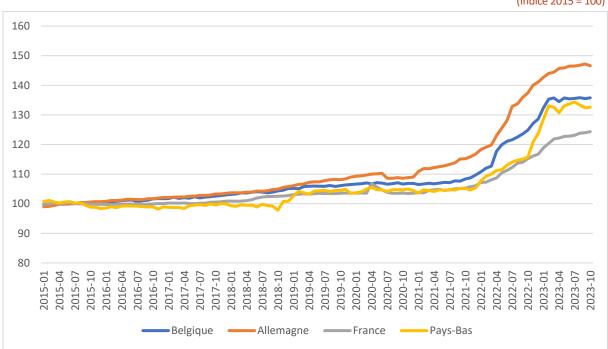
Graphique A14. Évolution des prix à la production pour la fabrication de pain et de pâtisseries fraîches (NACE 1071) en Belgique et dans les pays voisins



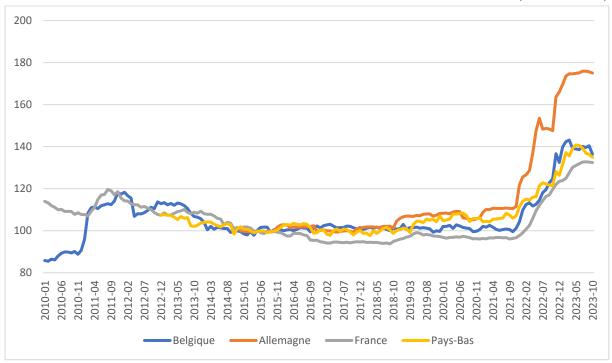
Sources: CE, Statbel.

Graphique A15. Évolution des prix à la consommation du pain en Belgique et dans les pays voisins

(Indice 2015 = 100)



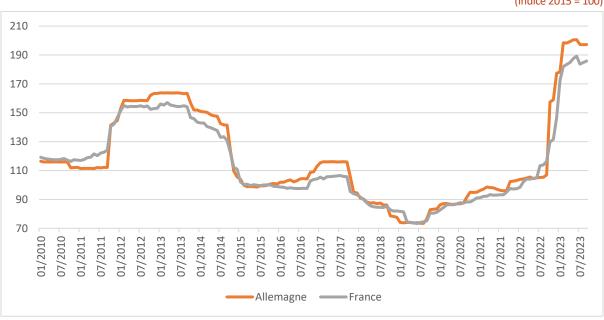
Graphique A16. Évolution des prix à la consommation de la farine et des autres céréales en Belgique et dans les pays voisins



Sources: CE, Statbel.

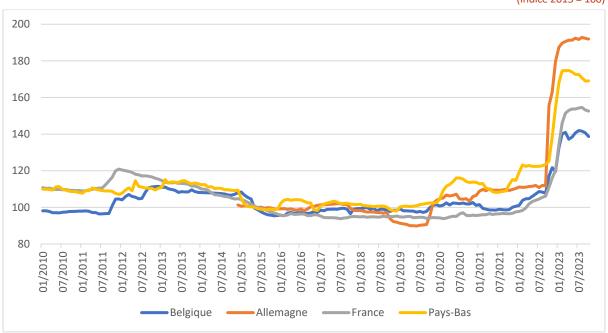
Graphique A17. Évolution des prix à la production pour la fabrication du sucre (NACE 1081) en France et Allemagne

(Indice 2015 = 100)



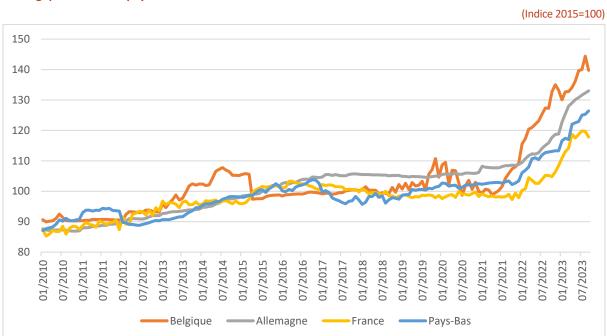
Sources: CBS, CE, Statbel.

Graphique A18. Évolution des prix à la consommation du sucre en Belgique et dans les pays voisins

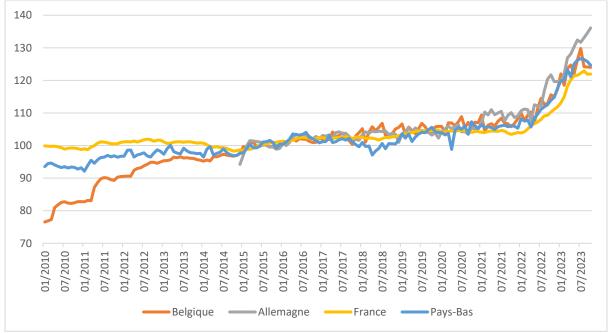


Sources: CE, Statbel.

Graphique A19. Évolution des prix à la production pour la fabrication de cacao, chocolat et confiserie (NACE 1082) en Belgique et dans les pays voisins

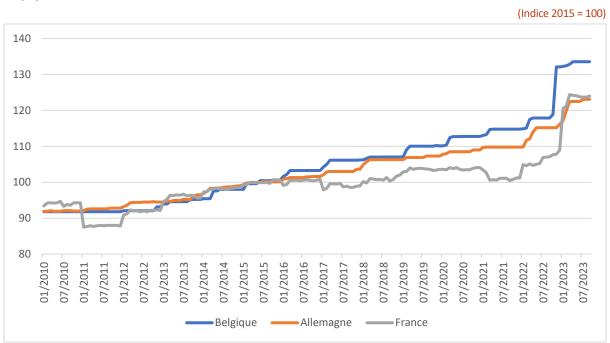


Graphique A20. Évolution des prix à la consommation du chocolat en Belgique et dans les pays voisins

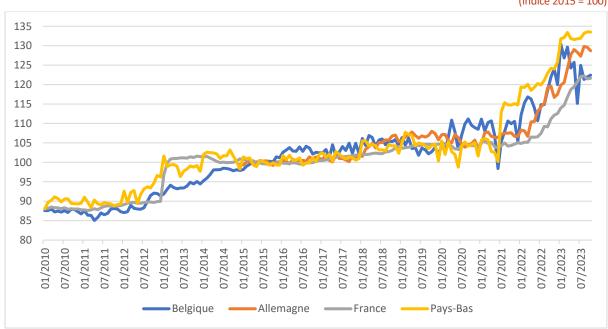


Sources: CE, Statbel.

Graphique A21. Évolution des prix à la production pour la fabrication de la bière (NACE 1105) en Belgique et dans les pays voisins



Graphique A22. Évolution des prix à la consommation des bières blondes en Belgique et dans les pays voisins



ANNEXE 2 : Marge nette des secteurs des industries alimentaires et des boissons et du commerce de gros et de détail de produits alimentaires, 2017-2022

Tableau 1 Annexe 2 Marge nette des secteurs des industries alimentaires et des boissons, 2017-2022

Code NACE	Description	Chiffre d'affaires (2022, en mio EUR)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1011	Transformation et conservation de la viande de boucherie	4.115,89	1,54%	0,96%	0,93%	1,91%	2,44%	1,31%
1012	Transformation et conservation de la viande de volaille	1.571,65	3,79%	1,93%	2,86%	2,90%	3,44%	4,43%
1013	Préparation de produits à base de viande	2.137,80	3,74%	2,81%	2,02%	3,28%	3,87%	2,80%
1020	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	715,45	5,35%	4,52%	4,95%	5,22%	5,00%	3,66%
1031	Transformation et conservation de pommes de terre	2.921,82	2,23%	2,16%	2,70%	2,54%	1,90%	5,47%
1032	Préparation de jus de fruits et légumes	336,82	5,67%	5,78%	6,39%	6,37%	6,64%	3,18%
1039	Autre transformation et conservation de fruits et légumes	1.769,47	4,63%	4,07%	4,24%	4,41%	4,10%	3,13%
1041	Fabrication d'huiles et graisses	9.601,94	1,09%	1,48%	1,24%	0,70%	0,88%	0,93%
1042	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	1.092,05	0,51%	2,46%	4,84%	1,61%	0,40%	2,94%
1051	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	6.209,66	1,57%	1,95%	1,78%	1,65%	1,76%	1,03%
1052	Fabrication de glaces et sorbets	495,77	-1,67%	0,19%	1,01%	2,97%	1,68%	-0,87%
1061	Travail des grains	2.873,10	2,44%	2,42%	3,03%	2,11%	2,87%	2,59%
1071	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	2.629,06	3,51%	3,04%	3,25%	3,04%	3,91%	2,59%
1072	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1.728,29	4,29%	4,20%	4,44%	3,80%	4,90%	1,77%

1073	Fabrication de pâtes alimentaires	180,57	3,76%	1,04%	2,06%	5,59%	3,95%	8,64%
1081	Fabrication de sucre	477,50	11,85%	-3,58%	-7,29%	-1,02%	8,36%	8,84%
1082	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	5.846,63	2,60%	2,77%	2,72%	1,88%	3,64%	2,31%
1083	Transformation du thé et du café	510,86	4,20%	4,23%	4,25%	1,71%	2,05%	-1,02%
1084	Fabrication de condiments et assaisonnements	1.334,14	4,70%	4,35%	3,64%	5,45%	5,67%	4,17%
1085	Fabrication de plats préparés	737,78	3,72%	3,23%	2,76%	1,56%	2,39%	1,76%
1089	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	974,39	8,25%	8,46%	8,10%	10,25%	10,10%	8,74%
1091	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	4.747,94	2,20%	1,64%	1,35%	1,69%	1,28%	1,00%
1092	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	294,01	11,33%	10,96%	14,31%	16,50%	15,98%	12,82%
1105	Fabrication de bière	3.083,80	12,13%	5,27%	10,06%	3,52%	8,21%	4,99%
1106	Fabrication de malt	468,20	4,14%	3,98%	1,82%	0,85%	3,02%	3,94%
1107	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	2.708,90	7,36%	11,46%	10,31%	9,68%	9,62%	9,13%

Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL)

Tableau 2 Annexe 2 Marge nette des secteurs du commerce de gros et de détail de produits alimentaires, 2017-2022

Code NACE	Description	Chiffre d'affaires (2022, en mio EUR)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4631	Commerce de gros de fruits et légumes	6.918,34	1,51%	1,33%	1,58%	1,67%	1,79%	1,50%
4632	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	3.132,21	1,48%	1,05%	1,03%	1,76%	2,67%	2,56%
4633	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	2.817,89	2,33%	2,67%	2,68%	3,72%	3,57%	2,32%
4634	Commerce de gros de boissons	3.753,69	3,38%	3,74%	3,68%	3,05%	4,54%	4,34%
4636	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	2.125,26	2,31%	2,74%	2,19%	2,31%	2,83%	2,02%
4637	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	1.198,18	3,16%	3,52%	2,78%	3,28%	3,88%	3,05%
4638	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	3.559,45	3,27%	3,58%	3,53%	4,27%	4,33%	3,32%
4639	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	9.508,62	2,75%	2,66%	2,23%	2,74%	2,98%	2,72%
4711	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	26.027,75	2,50%	1,90%	2,43%	2,87%	1,93%	1,16%
4721	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	86,56	2,57%	2,90%	3,17%	5,10%	6,36%	3,74%
4722	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	1.161,44	2,66%	3,07%	3,19%	4,38%	4,12%	3,06%
4723	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	91,49	3,39%	4,23%	4,73%	8,99%	8,44%	5,76%
4724	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	265,46	1,50%	2,96%	2,95%	2,57%	5,98%	4,72%
4725	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	440,25	2,33%	2,87%	2,95%	2,58%	4,15%	3,26%
4729	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	160,12	4,33%	3,49%	4,96%	7,75%	6,64%	3,82%

Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL)

ANNEXE 3: Prix industriels des produits laitiers, comparaison entre la Belgique et les pays voisins

Les cotations des différents produits du lait (cotations européennes ou cotations pour la BE, les deux étant très proches) ont commencé à grimper au début de l'année 2021.

La cotation moyenne qui est présentée dans le premier graphique du point 6 (produits laitiers) est une moyenne pondérée des cotations pour trois produits : le beurre, la poudre de lait entier (WMP) et la poudre de lait écrémé (SMP). La pondération est établie sur base des volumes produits en BE ces 2 dernières années pour ces trois produits, transformés en tonnes équivalents-lait. Ces sont les trois cotations disponibles pour la Belgique²⁰. Pour les autres produits chez nous, on ne dispose pas de cotations, celles-ci ne doivent en effet pas être communiquées par la BE. En ce qui concerne le fromage, il existe des cotations dans les pays voisins, mais pas pour la BE, ce produit étant nettement moins présent dans le panier des productions industrielles belges (le fromage représente 8 % des tonnes-équivalents lait produites en BE, contre 49 % pour les NL par exemple).

Ces 3 cotations ont atteint un pic historique en avril 2022. Entre le début de la hausse (mai 2020) et le pic, la cotation moyenne a augmenté de 116 %. Depuis lors, la tendance est très nettement à la baisse. Les deux derniers mois disponibles (mai et juin), elles semblent se stabiliser, mais c'est trop tôt pour considérer que la tendance baissière est stoppée.

L'indice des prix industriels (PPI) a suivi presque immédiatement, mais avec une hausse de moindre amplitude. Entre le début de la hausse (juin 2020) et le pic (octobre 2022), la progression a été de 70 %. Actuellement, le PPI est plus haut que la cotation moyenne. Mais son pic a aussi été atteint 6 mois plus tard que le pic de la cotation moyenne. Par ailleurs, il faut tenir compte du panier de produits qui compose la base de calcul pour le prix industriel. Dans ce panier, outre la poudre et le beurre, on trouve également le lait de consommation (sous différentes formes : entier, écrémé, demi-écrémé, chocolaté, ...) ou encore la crème. La cotation du lait de consommation est reflétée dans le prix du lait payé au producteur. Celui-ci a continué à progresser jusqu'en novembre 2022. On constate que le pic du PPI correspond au pic du lait cru. L'évolution des mois qui viennent dira si le PPI va suivre l'évolution des cotations du beurre et de la poudre. Il faut toutefois faire remarquer que la cotation du lait sur le marché européen s'est stabilisée en juin et juillet (et le prix spot du lait a même augmenté en juillet).

²⁰ L'article 2.1 du Chapitre II du règlement N° 479 / 2010 (cf. Annexe I.A du règlement) précise la liste des produits laitiers dont les prix hebdomadaires doivent être transmis à la Commission par les Etats membres. Le règlement prévoit de retenir :

[•] les prix pour les produits visés aux points 1 à 6 (poudres et beurres), lorsque la production nationale représente 1% ou plus de la production de l'Union européenne ;

[•] les prix pour les fromages (points 7 à 10 : cheddar, gouda, edam, emmental) représentant 4% ou plus de la production nationale totale de fromage.

